



2023

RAPPORT D'ACTIVITÉS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

EDITO



C'est avec grand plaisir que je vous présente le Rapport d'Activités des services, de notre Communauté de Communes, pour l'année 2023.

De nombreux projets ont été initiés et conduits cette année, parmi les plus emblématiques, les travaux de la future Salle de Spectacle. Ce lieu exceptionnel destiné à la promotion culturelle, a été conçu pour offrir à la population un équipement moderne, chaleureux, doté de moyens technologiques performants, et innovants.

Cette réalisation témoigne de l'engagement collectif et solidaire des élus communautaires, de leur volonté de soutenir des projets correspondants aux enjeux et aux attentes du territoire.

La Communauté de Communes s'attache en effet à l'amélioration permanente du cadre de vie de ses habitants en soutenant le portage d'opérations, à l'instar du lancement d'une étude sur les besoins en mobilité, de l'étude de transfert des compétences eau potable et assainissement, des travaux d'extension du Centre technique intercommunal, du lancement d'un audit énergétique des bâtiments du Complexe sportif.

Notre EPCI s'engage toujours davantage pour la protection de l'environnement et le développement durable, avec la réalisation d'actions concrètes : la création d'une station trail, l'ouverture et l'entretien de plus d'une centaine de kilomètres de sentiers, assurée en majeure partie par nos services, ainsi que leur inscription au PTIPR de Corse.

La mise en œuvre en 2016 des collectes en porte à porte, à destination des professionnels a été étendue au fur et à mesure aux ménages du territoire intercommunal, permettant à la Communauté de Communes d'atteindre des performances de tri inédites.

Nous avons ainsi atteint, en 2023, un taux de tri sélectif de 60% contre une moyenne régionale de 38%.

Le développement économique demeure également une préoccupation centrale, avec notamment : l'extension de la 3ème tranche dans la zone artisanale de Cantone, donnant la possibilité aux entreprises de disposer d'un financier à un prix attractif ; la promotion du tourisme, autour de deux axes : le développement de l'offre de pleine nature et la valorisation du patrimoine local grâce aux bureaux d'information touristique.

A ce titre, le maillage du territoire initié depuis plusieurs années a permis de lancer la réhabilitation de l'ancien moulin à l'huile d'Aregno. La réception des travaux est attendue pour le 1er trimestre 2024 et l'ouverture pour le début de la saison estivale. Cette restauration s'est accompagnée d'une mise en valeur du patrimoine vernaculaire, assurant ainsi la promotion de ce savoir-faire traditionnel en Balagne.

L'année 2023 illustre une nouvelle fois, la volonté forte des élus communautaires d'agir en faveur de la qualité de vie, d'encourager les synergies et créer un véritable espace de coopération.

Notre territoire dispose, en effet, de nombreux atouts pour répondre aux enjeux économiques et environnementaux actuels, disposant de nombreux atouts permettant d'améliorer toujours d'avantage son attractivité. C'est dans ce sens que les élus et les agents intercommunaux continueront d'agir, au service de chacune et chacun d'entre vous.

François-Marie MARCHETTI

Président de la Communauté de Communes
Calvi-Balagne



LE TERRITOIRE

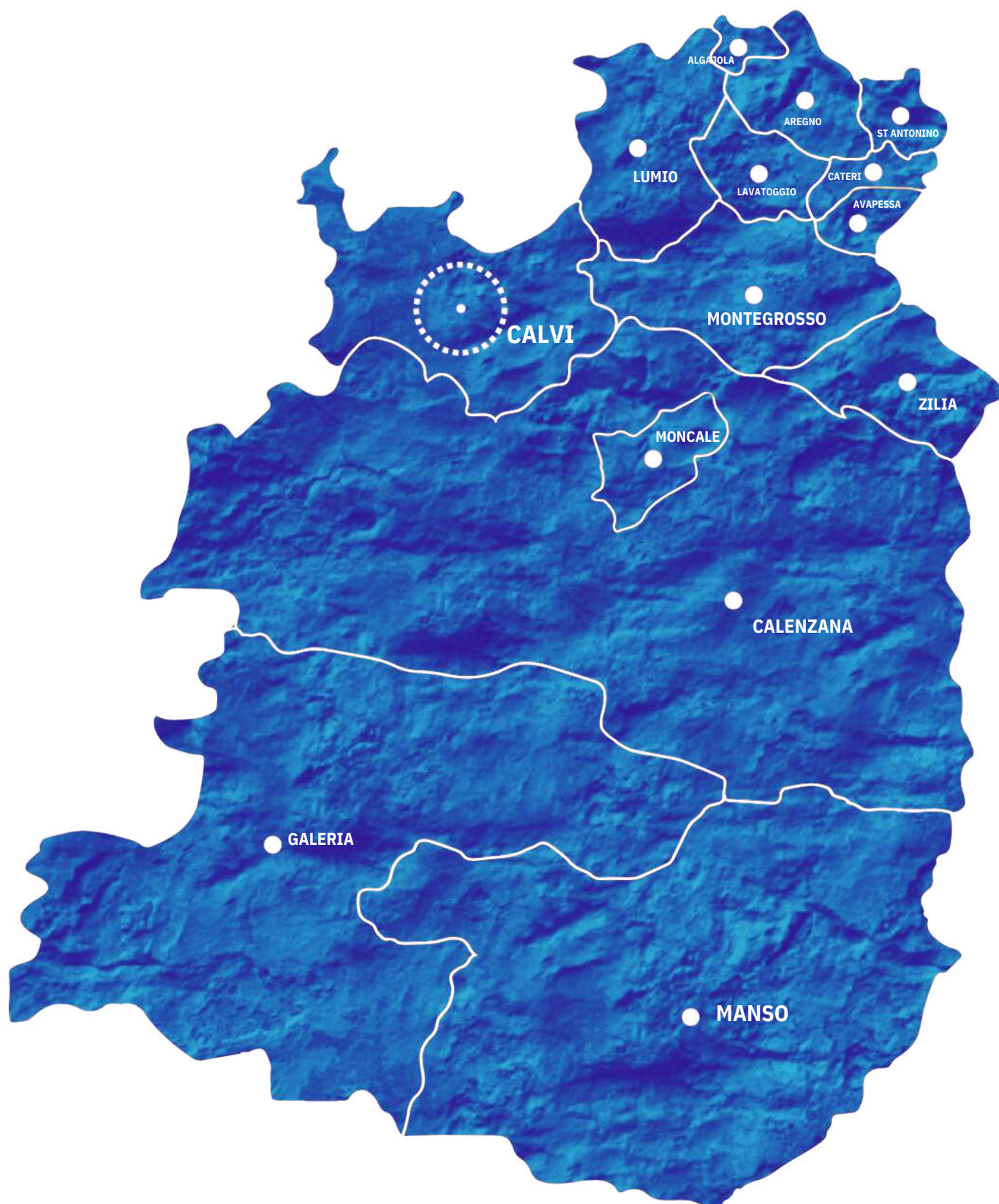
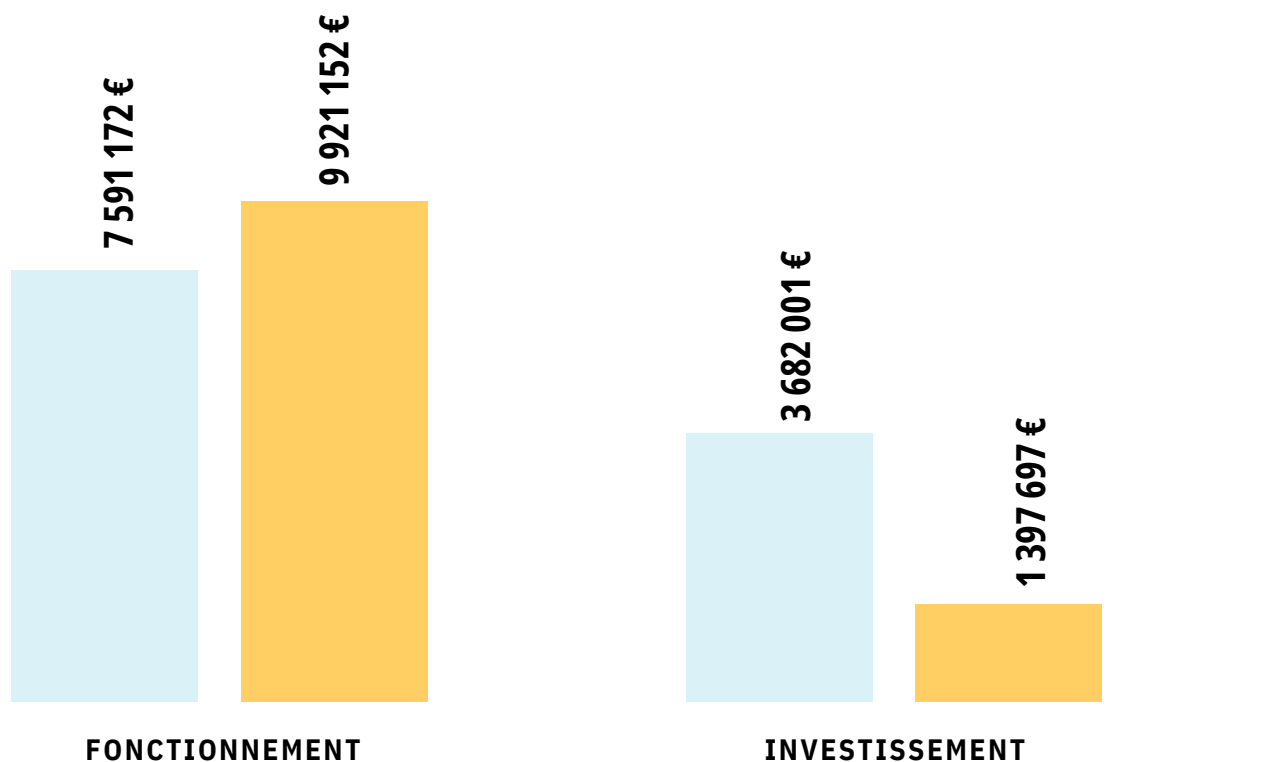


TABLE des MATIÈRES

FINANCES 06	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 44
Budget général 8	Commercialisation des lots T.3 46
Budget annexe OM 12	Etude de circulation et de déplacement 47
Budget annexe SPANC / ZA Cantone 14	Stratégie de marketing territorial 47
Certification des comptes 15	
RESSOURCES HUMAINES 16	POLICE INTERCOMMUNALE 48
COMPLEXE SPORTIF 18	URBANISME 50
Partie terrestre 19	AIRE D'ACCUEIL 52
Partie aquatique 20	PROJETS STRUCTURANTS 54
Espaces extérieurs + Navettes 21	Salle de Spectacle Calvi-Balagne 55
SERVICES TECHNIQUES 22	Bureau d'information touristique 56
Collecte des déchets 23	Étude préalable au transfert de compétences 56
Tri sélectif 24	Centre technique intercommunal 57
SPANC 28	
GEMAPI 30	
DFCI / DECI 32	
NATURA 2000 36	
Espèces exotiques envahissantes 38	
Ecogardes 39	
SENTIERS 40	
Projet de station TRAIL 42	
LABEL VTT-FFC 43	

FINANCES

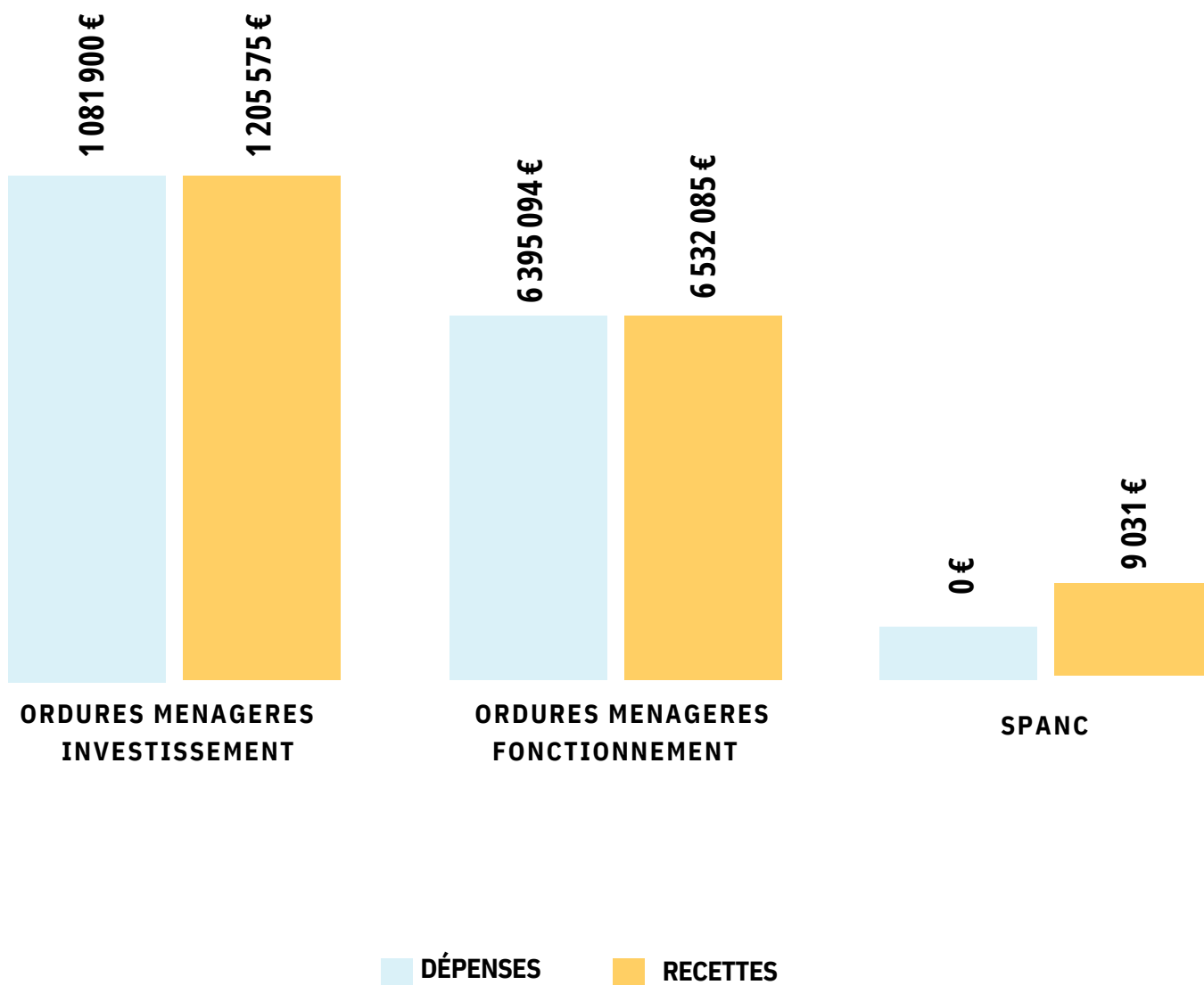
BUDGET PRINCIPAL





FINANCES

BUDGETS ANNEXES



Le logiciel financier permet d'établir une comptabilité analytique des différentes activités menées par la Communauté de Communes.

Cette codification permet d'avoir une vision précise des dépenses et des recettes, pour chaque mission assurée.

DÉPENSES DES PRINCIPAUX CHAPITRES

> Le montant global des dépenses s'est élevé à 7 591 172 €, soit - 1% par rapport à 2022.

DÉPENSES = 7 591 172 €

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

992 804 €

- *Le taux de consommation de ce chapitre est de 93 %*

CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS

1 514 260 €

- *Le taux de consommation de crédits est de 95 %*
- *Conforme aux prévisions.*

REVERSEMENTS EFFECTUÉS AU PROFIT DE L'ÉTAT, DES COMMUNES ET DE L'OTI

3 813 256 €

Reversement à l'Etat dans le cadre de la péréquation entre collectivités :

- *Prélèvements relatifs au FNGIR : 756.253 € (prélèvement fixe défini par la loi)*
- *Prélèvements relatifs au FPIC : 77.413 €.*
- *Attribution de compensation du produit de la Taxe Professionnelle arrêté en 2002, fixe pour chaque année : 1.570.926 €*
- *Reversement de la taxe de séjour intercommunale à l'Office de tourisme intercommunal et à la Collectivité de Corse pour la part additionnelle : 1.408.664 €.*

→ Le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) est un système de péréquation horizontale, qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

256 231 €

- *Une augmentation de 82 494 € correspondant principalement à une subvention d'équilibre au budget Transports publics.*
- *Outre les indemnités des élus, ce chapitre comporte également la participation de la CCCB au PETR , dont le montant s'élève à 40 000 €, en 2023.*

La répartition de ce fonds, entre l'EPCI et les communes membres, s'effectue depuis 2017 selon la répartition dite « de droit commun » : la Communauté de Communes paye la part intercommunale et les communes, la part qui leur revient.

CHARGES FINANCIÈRES

58 361 €

- *Ce chapitre comprend les charges d'intérêt des emprunts en cours. Le montant est maîtrisé puisqu'aucun nouvel emprunt n'a été souscrit.*

DOTATIONS AUX PROVISIONS

103 495 €

- *Provision pour créances douteuses et autres litiges.*

DES RECETTES QUI AUGMENTENT LÉGÈREMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 9 921 152 € en 2023, soit + 4% par rapport à 2022.

Le report des exercices antérieurs est de 1 570 870 € contre 1 292 170 € en 2022.

Les recettes réelles de l'exercice représentent un produit net de 8 032 717 €

> Les recettes fiscales propres à la
Communauté de Communes s'élèvent à :
5 135 714 €.

RECETTES = 9 921 152 €

CHAPITRE 013

38 476 €

- Remboursement sur rémunération du personnel

CHAPITRE 70

286 292 €

- Recettes du Complexe sportif : 150.551 €
- Recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage : 3 545 €
- Recettes du service d'enlèvement des épaves : 2 100 €
- Facturation des prestations d'urbanisme : 76 790 €
- Refacturation du budget annexe transports publics : 63 660 €.

CHAPITRE 731 IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

4 208 632 €

- Taxe foncière et d'habitation : 2.482.848 €
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 40 009 €
- Indemnité Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : 176 922 €
- Taxe de séjour intercommunale : 1.508.853 € (y compris la part additionnelle reversée à la CdC).

CHAPITRE 735 FRACTION COMPENSATOIRE

2 435 935 €

Il s'agit de la compensation de la perte de fiscalité par une fraction de TVA nationale :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe d'habitation : 1.806.874 €
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 629 061 €

CHAPITRE 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

1 048 520 €

- La Dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à 703 782 € en 2023.

Sont inclus dans le chapitre 74 des remboursements de fonctionnement :

- Participation de la Caisse d'allocations familiales pour l'aire d'accueil des gens du voyage : 14 569 € ;

CHAPITRE 75

12 964 €

OPÉRATION D'ORDRE BUDGÉTAIRE À LA DEMANDE DU CERTIFICATEUR

339 137 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE = 759 110 €

**2 669 117 €
à reporter en 2024.**

La taxe de séjour intercommunale est reversée intégralement, par acomptes, à l'Office du tourisme intercommunal. Ce n'est pas une recette qui permet de financer le fonctionnement de la Communauté de Communes.

ÉVOLUTION DES TAUX

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	12,05 %	12,20 %	12,35 %	12,46 %	12,54 %	12,54 %	12,54 %	12,54 %	12,54 %
TAXE D'HABITATION	10,74 %	10,74 %	10,74 %	10,74 %	10,74 %	10,74 %	10,74 %	10,74 %	10,74 %
TAXE FONCIÈRE PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	3,21 %	3,21 %	3,21 %	3,21 %	3,21 %	3,21 %	3,21 %	3,21 %	3,21 %

PRÉSENTATION ET ANALYSE SYNTHÉTIQUE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023

• Equilibre des principaux équipements

	2023	2022	2021	2020	2019
COMPLEXE SPORTIF	- 753 740 €	- 665 085 €	- 686 763 €	- 652 978 €	- 658 915 €
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	+4 109 €	- 8 511 €	- 42 564 €	- 36 043 €	- 27 341 €

• Evolution des résultats des exercices et reports ou affectations

	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	REPORT EN FONCTIONNEMENT 002	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	AFFECTATION 1068
EXERCICE 2023	+ 759 110 €	1 570 871 €	2 669 118 €	0 €
EXERCICE 2022	+ 278 701 €	1 292 170 €	570 871 €	0 €
EXERCICE 2021	+ 717 148 €	575 022 €	292 170 €	0 €
EXERCICE 2020	+ 249 092 €	824 114 €	575 022 €	0 €
EXERCICE 2019	+ 826 845 €	1 650 959 €	824 114 €	0 €
EXERCICE 2018	+ 28 391 €	1 622 568 €	1 650 959 €	0 €
EXERCICE 2017	+ 13 630 €	1 636 198 €	1 622 568 €	594 000 €
EXERCICE 2016	+ 128 570 €	2 042 491 €	2 171 062 €	619 408 €
EXERCICE 2015	+ 477 083 €	2 184 817 €	2 661 899 €	900 000 €

Ajustement reversement taxe de séjour : 296 163 €
Régularisation des comptes d'attente : 42 974 €

La section de fonctionnement du budget général présente un solde positif de **2 669 118 €** provenant pour partie du report des exercices antérieurs de 2022 (1.570.871 €).

Hors report des exercices précédents, le résultat de l'exercice 2023 de la section de fonctionnement est de **759 110 €**, (278 701 € en 2022).

L'équilibre financier de la Communauté de Communes demeure fragile et doit à ce titre, retenir toute notre attention.

La Communauté de Communes Calvi - Balagne doit préserver l'autofinancement de la section de fonctionnement afin de faire face aux charges actuelles et anticiper celles à venir.

Elle doit veiller également au maintien de l'équilibre financier en section d'investissement afin d'assurer les travaux des principaux programmes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES = 3 682 001 €

REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS

74 614 €

IMMOBILISATION INCORPORELLES

97 220 €

- Station Trail : 42 240 €
- Etude GEMAPI : 19 260 €
- Etude Natura 2000 relative à la révision du DOCOB : 31 346 €

**COTISATION AU PETR
DU PAYS DE BALAGNE**

10 000 €

IMMOBILISATION CORPORELLES

378 171 €

- Fermeture des massifs : 62 790 €
- DFCI : 184 366 €
- Aménagements et matériels au complexe sportif : 48 227 €
- Matériel de transport pour le Police intercommunale : 24 300 €
- Divers petits équipements pour les services

IMMOBILISATION EN COURS

2 804 431 €

- Siège social : 70 715 €
- Salle de spectacle : 2 547 776 €
- BIT Aregno : 180 148 €

**OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS
ENTRE SECTIONS**

317 565 €

- Il s'agit de la quote-part d'amortissement des subventions.

> La section d'investissement du budget principal présente un excédent cumulé de 2 489 232 €.



Les principaux postes d'investissement se constatent aux chapitres 20, 21 et 23 soit, aux immobilisations incorporelles, immobilisation corporelles et immobilisations en cours.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES = 1 397 697 €

**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES
FCTVA**

490 932 €

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

54 000 €

- Fermeture des massifs (DETR - Etat)

**OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS
ENTRE SECTIONS**

852 765 €

- Il s'agit principalement de la dotation aux amortissements.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE = - 2 284 304 €

**204 928,58 €
à reporter en 2024.**



FONCTIONNEMENT

Le budget annexe des ordures ménagères est un budget dédié à la mise en œuvre des actions initiées par la CCCB en faveur du tri sélectif et traitement des déchets.

Le budget des ordures ménagère présente pour l'exercice 2023 un excédent reporté de financement en section de fonctionnement, de 165 747,60 €.

Le taux de consommation global des crédits en section de fonctionnement est de 96 %.

> Le coût réel du service (hors opérations d'ordre d'amortissement et provisions) est de 5 901 114 €.

DÉPENSES = 6 395 094 €

CHARGE À CARACTÈRE GÉNÉRAL
1 254 298 €

- L'entretien de la flotte automobile : 174 820 €
- Le carburant : 192 549 €
- Les locations : 497 874 €
- L'achat de sacs de collecte : 146 558 €

CHARGE DE PERSONNEL
2 739 531 €

- Le recours à l'emploi des saisonniers est corrélé à l'activité touristique.

COTISATION AUPRÈS DU SYVADEC
1 836 640 €

- Le prix unitaire 2023 est appliqué à la tonne d'ordure ménagère enfouie.
- L'appel à cotisation pour le traitement s'effectue sur la base d'une participation de 416 €/tonne.

• L'évolution des cotisations est la suivante :

Année 2016 : 173 €/tonne – tonnage de la CCCB : 8 458 T
Année 2017 : 180 €/tonne – tonnage de la CCCB : 7 886 T
Année 2018 : 211 €/tonne – tonnage de la CCCB : 7 450 T
Année 2019 : 283 €/tonne – tonnage de la CCCB : 6 063 T
Année 2020 : 344 €/tonne – tonnage de la CCCB : 5 064 T
Année 2021 : 357 €/tonne – tonnage de la CCCB : 5 225 T
Année 2022 : 391 €/tonne – tonnage de la CCCB : 4 414 T
Année 2023 : 416 €/tonne – tonnage de la CCCB : 4 149 T

RECETTES : 6 532 085 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ
165 748 €

MONTANT DU PRODUIT DE LA REDEVANCE SPÉCIALE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Redevance payée par les entreprises

861 669 €

- Contre 963 730 € en 2022 (soit - 102 061 €).

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Taxe payée par les particuliers

4 393 593 €

- (taux de fiscalité à 17 %).
- Elle a généré une recette supplémentaire de 342 378 €.

L'augmentation provient de la revalorisation des bases (valeurs locatives) décidées par l'Etat.

REVERSION DU SYVADEC

660 366 €

- La CCCB a perçu 660 366 € (544 678 € en 2022), ce qui récompense les efforts produits en matière de tri sélectif des déchets, sachant que la Communauté de Communes Calvi - Balagne fait partie des collectivités les plus vertueuses.

Le SYVADEC reverse à ses adhérents l'intégralité des contributions aux éco-organismes, proratisées en fonction des résultats du tri sélectif.

La régularisation des tonnages 2023 est de 110 739 € soit une diminution de 266 tonnes d'ordures ménagères produites.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE = 136 991 €

302 738 €
à reporter en 2024.

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
NOMBRE HABITANTS (*BASE INSEE 2016)	12 641	12 572	12 545	12 029*	12 029*	12 029*
COÛT RÉEL DU SERVICE	5 901 114 €	5 483 869 €	5 042 256 €	5 022 406 €	5 036 162 €	4 744 897 €
COÛT PAR HABITANT	467 €	436 €	402 €	417 €	418 €	394 €
PRODUIT PERÇU TEOM + RSOM	5 255 262 €	5 014 945 €	4 961 470 €	4 293 845 €	4 485 132 €	4 303 204 €
PRODUIT FISCAL PAR HABITANT	416 €	399 €	395 €	357 €	373 €	358 €
TONNES COLLECTÉS	4149	4 414	5 225	5 064	6 063	7 450
COÛT À LA TONNE	1 267 €	1 242 €	965 €	991 €	830 €	637 €

> Le budget d'investissement des ordures ménagères intègre en recettes le résultat excédentaire des années antérieures, soit la somme de 3.594.003 €.

DÉPENSES = 1 081 900 €

OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

340 427 €

- Il s'agit de la quote-part d'amortissement des subventions

IMMOBILISATION EN COURS

25 804 €

- Mission de maîtrise oeuvre travaux pour les travaux du CTI

IMMOBILISATION INCORPORELLES

71 900 €

- Frais d'études pour l'optimisation de la collecte des déchets.

IMMOBILISATION CORPORELLES

643 769 €

- Acquisition conteneurs
- Condamnations de certains points d'apport volontaire
- Réassort conteneurs
- Acquisition de 2 véhicules (Duster et Piaggio)

INVESTISSEMENT

RECETTES : 1 205 575 €

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

103 972 €

- FCTVA

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

607 623 €

- Acquisition de 5 camions : 247 500 € (Etat - Fonds vert)
- Travaux d'extension du CTI (tranche 2) : 360 123 € (Etat -- DETR)

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

493 980 €

- Il s'agit principalement de la dotation aux amortissements.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE = 123 674 €

**3 717 677 €
à reporter en 2024.**

BUDGET ANNEXE DU SPANC



FONCTIONNEMENT

Il s'agit de la troisième année de mise en œuvre de ce budget annexe qui a été mouvementé à compter du 2e trimestre 2021.

DÉPENSES = 0 €

**CHARGE À CARACTÈRE
GÉNÉRAL
0 €**

> Les factures du prestataire ont été payées sur l'exercice 2024. Il n'y a pas eu d'écritures de rattachement sur l'exercice 2023.

RECETTES : 9 184 €

**PRODUITS DES SERVICES
9 184 €**

> Ce compte enregistre le produit de la facturation des usagers qui bénéficient du service de contrôle de leurs installations d'assainissement non collectif.

Report des années antérieures : - 153,13 €

• Dépenses :	0 €
• Recettes :	9 184 €
• Résultat de l'exercice :	+ 9 184 €
• Résultats antérieurs reportés :	- 153,13 €
• Résultat cumulé au 31 décembre 2023 :	+ 9 031 €

9 030 € à reporter en 2024.

INVESTISSEMENT

Il n'y a pas eu de mouvements en section d'investissement en 2023.



BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE CANTONE

Le budget annexe de la Zone d'activités de Cantone retrace l'acquisition des terrains de la tranche 3 dont la commercialisation a débutée en 2022.

La Communauté de Communes Calvi-Balagne figure parmi les vingt-cinq collectivités sélectionnées, par arrêté ministériel, en date du 10 novembre 2016, en vue de s'engager dans l'expérimentation de la certification des comptes.

Il s'agit d'une démarche vertueuse, basée sur le volontariat, qui contribue à une plus grande transparence des finances publiques, visant à permettre :

- Une meilleure traçabilité des opérations ;
- Une modernisation des systèmes d'information financière ;
- Une connaissance actualisée du patrimoine et des engagements ;
- Une gestion plus performante ;
- Un renforcement de la crédibilité externe ;
- Une assurance sur la fiabilité de l'information donnée aux citoyens ou à leurs représentants.

La certification des comptes par un tiers indépendant donne à la collectivité une lisibilité et une visibilité de son patrimoine et de sa situation financière.

Cette démarche mobilise de façon soutenue le pôle « Finances », de la Communauté de Communes.

Par conséquent, sous les réserves décrites ci-dessous, les comptes de l'exercice 2023 présentent sincèrement, dans tous les aspects significatifs et au regard de l'instruction budgétaire et comptable M57, ainsi que des autres instructions comptables applicables aux budgets annexes, le patrimoine et la situation financière de la Communauté de Communes Calvi - Balagne, ainsi que le résultat de ses opérations.

En effet, les comptes de la Communauté de Communes sont certifiés depuis 2 ans et seule une réserve hexogène a été formulé pour laquelle l'EPCI n'a pas la main puisque celle-ci relève du trésor public. Elle concerne les postes de produits de fonctionnement sans contrepartie directe, comprenant les impôts sur rôle et les autres impôts collectés par l'État

RESSOURCES HUMAINES



72

agents titulaires



8

contractuels
(dont 4 permanents et 4
contrats de projets)



RESSOURCES HUMAINES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : 15 AGENTS

Un renouvellement de mise en disponibilité pour convenances personnelles a été formulé par un agent titulaire au service administratif, pour une durée d'un an.

Un départ à la retraite a eu lieu pour l'agent occupant initialement le poste de secrétaire de direction placé en congé de maladie professionnelle.

Une demande de renouvellement de détachement a été formulée par un agent titulaire du service comptabilité.

Une demande de renouvellement de mise en disponibilité pour convenances personnelles a été formulée par un agent titulaire du service de la taxe de séjour, pour une durée d'un an.

Un agent a été recruté par voie de mutation pour renforcer à la fois le service de la comptabilité et le service de la taxe de séjour, avec une répartition du temps de travail à raison de 50% pour chacun des deux services.

Une mobilité interne a été effectuée pour un agent titulaire initialement au service de la taxe de séjour afin de faire face à un besoin aux services travaux et commande publique.

Une demande de détachement a été formulée par un agent titulaire des services SPANC, GEMAPI et développement économique, pour une durée d'un an.

Un agent a été recruté sur un contrat de projet pour pallier l'absence de l'agent titulaire en détachement.

La durée de travail du poste de responsable des services des travaux et commande publique initialement sur du 85% a évolué sur du 100%.

URBANISME : 2 AGENTS

Une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles a été formulée par un agent titulaire au service urbanisme, pour une durée d'un an.

Une demande de mutation a été formulée par un agent titulaire.

Un agent a été recruté pour renforcer le service instructeur et contrôleur des autorisations d'urbanisme.

NATURA 2000 : 1 AGENT

Pour assurer le service d'animation NATURA 2000, un animateur NATURA 2000 a été recruté sur un contrat de projet pour une durée de deux ans. L'agent a également à sa charge la gestion des sentiers de randonnées, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes.

SERVICES TECHNIQUES : 44 AGENTS

Un agent a été recruté par voie de mutation en tant que Directeur des Services Techniques (DST) pour pallier le prochain départ à la retraite du DST en 2024.

Une mobilité interne a été effectuée pour un agent titulaire initialement aux services SPANC, GEMAPI et développement économique afin de faire face à un besoin aux services techniques en tant que responsable de collecte

Un départ à la retraite a eu lieu pour l'agent occupant initialement le poste de chauffeur poids lourd

Un agent initialement au poste de chauffeur poids lourd a basculé sur un poste de ripeur

Deux agents ont été recrutés sur un contrat (article L332-8-2) en tant que chauffeur poids lourd pour une durée de trois ans

Trois agents ripeurs ont été recrutés pour venir renforcer le service de la collecte des déchets et un recrutement d'un ripeur par voie mutation

Un renouvellement de mise en disponibilité pour convenances personnelles a été formulé de la part d'un ripeur.

AMBASSADEURS DU TRI : 5 AGENTS

Le service des ambassadeurs du tri s'est renforcé : il a été procédé au recrutement d'un agent contractuel non permanent sur un contrat de projet pour une durée d'un an en tant que maître composteur

Un renouvellement d'un agent contractuel non permanent a été effectué sur un contrat de projet pour une durée de deux ans en vue de l'extension des collectes des déchets en porte à porte sur le territoire intercommunal.

POLICE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT : 2 AGENTS

Un agent a été recruté pour venir renforcer le service de la police intercommunale

COMPLEXE SPORTIF : 11 AGENTS

Une demande de détachement a été formulée par un agent titulaire pour une durée de 1 an.

EFFECTIF TOTAL : 80 AGENTS

Le Complexe sportif intercommunal propose une multitude d'activités pour répondre aux besoins de la population.



70 000

pratiquants par an (hors accompagnateurs).



18

associations permanentes



289

jours d'ouverture



COMPLEXE SPORTIF

CALVI-BALAGNE

ÉQUIPEMENTS

En effet, le Complexe sportif est doté des équipements suivants :

- Une **piscine** comprenant deux bassins adaptés à tous les niveaux de nageurs, de l'apprentissage à l'entraînement intensif.
- Un **gymnase** fonctionnel dédié aux disciplines collectives (handball, basket, foot...) offrant ainsi des conditions optimales pour la pratique de ces sports.
- Deux salles de **danse** équipées pour accueillir une variété de styles, des danses classiques aux danses modernes.
- Quatre courts de **squash** homologués.
- Une halle **multisports** comprenant une salle de gymnastique, un mur d'escalade, un dojo dédié aux arts martiaux et une salle de boxe.

Les travaux de rénovation de la partie squash se sont poursuivis en 2023, rendus nécessaires à la suite du dégât des eaux du mois de juin 2022.

FONCTIONNEMENT PARTIE TERRESTRE

SPORT DE RAQUETTE

- **BADMINTON**

L'activité connaît une fréquentation croissante, avec un nombre de joueurs en augmentation. Des tournois amicaux sont organisés pour maintenir la bonne dynamique que connaît cette discipline.

- **TENNIS DE TABLE**

La demande de joueurs est ponctuelle et vient compléter les créneaux dédiés à l'activité Badminton.

- **GESTION DES ESPACES**

En raison du dégât des eaux survenu au mois de juin 2022, il a été nécessaire de faire cohabiter les associations dans le gymnase jusqu'à ce qu'elles puissent récupérer, durant l'année, la jouissance des salles endommagées.

La gestion des espaces en coactivité a permis de maintenir les activités malgré les contraintes, montrant ainsi la flexibilité et l'engagement du Complexe afin de continuer à accueillir les sportifs, dans ce contexte exceptionnel.

MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS AUX ALSH

En 2023, le partenariat avec les ALSH du territoire est reconduit, permettant aux enfants des centres de Calvi, de Calenzana et de Lumio de découvrir et de profiter des installations sportives intercommunales durant les temps des vacances scolaires.



LES MANIFESTATIONS ET LES DIVERS ÉVÈNEMENTS

Le Complexe sportif continue d'accueillir en 2023 diverses manifestations culturelles, telles que les galas de danse qui ont réuni plus de 400 personnes ainsi que le concert des « Petites Mains Symphoniques » des tournages de films ou encore, l'évènement de l'élection de « Miss Balagne 15-17 ans ».

Les manifestations rythment le fonctionnement de l'établissement.

- **FORUM DES ASSOCIATIONS**

Le forum organisé en début d'année scolaire a réuni près de 60 associations sportives, culturelles, sociales et de loisirs, offrant ainsi une vitrine pour le tissu associatif local.

- **JOURNÉES DÉDIÉES AU SPORT**

Cet évènement a été organisé en partenariat avec la Fédération « Sports pour tous » et déployé dans le cadre du label « Terre de Jeux » dont bénéficie la Communauté de Communes.

Plus de 400 enfants scolaires ont également participé à la Semaine Olympique et Paralympique, organisée par l'Education Nationale, créant des passerelles entre le sport pratiqué en milieu scolaire et en milieu associatif.

Tous ces évènements permettent de découvrir de nouvelles disciplines et d'orienter vers plus d'activités sportives favorisant ainsi l'émergence de nouvelles passions et de vocations sportives.

FONCTIONNEMENT PARTIE AQUATIQUE

Les horaires d'ouverture de la piscine sont identiques à ceux de l'année précédente.

Le planning des activités aquatiques, a été modifié dans le but de redynamiser la pratique de la natation, permettant d'attirer de nouveaux pratiquants aux bassins.

• COURS PARTICULIERS & COLLECTIFS

Les cours particuliers affichent un taux de réservation de 100 %, montrant l'engouement des utilisateurs pour des sessions personnalisées.

Les cours collectifs connaissent un taux de fréquentation très satisfaisant.

Le niveau des élèves est en constante progression. Les enfants souhaitant participer à des compétitions peuvent intégrer le Cercle des Nageurs de Balagne.



• ACTIVITÉS AQUATIQUES

Les cours d'aquagym et ceux d'aquabike sont toujours très attractifs notamment depuis la mise en place de circuits d'entraînement aquatiques.

Les éducateurs sportifs ont bénéficié d'une formation pour actualiser leurs compétences dans ce domaine, permettant ainsi de développer de nouvelles activités.

LANCEMENT D'UNE ANALYSE TECHNICO-ÉCONOMIQUE DU BÂTIMENT

Depuis 2022, les dépenses liées aux consommations énergétiques du bâtiment n'ont cessé de croître, du fait de la période inflationniste et du contexte économique national.

La réduction des dépenses s'est imposée comme une priorité, tout en veillant à maintenir la qualité du service public tel que proposé aux utilisateurs de l'équipement intercommunal. Dans ce cadre, une étude technico-économique a été lancée en décembre 2023 en vue de disposer d'un audit énergétique du bâtiment permettant d'identifier les postes énergivores et de cibler les mesures à mettre en œuvre afin de réduire, à termes, les dépenses énergétiques de la structure.

A travers la réalisation de cet audit, la Communauté de Communes souhaite se conformer aux décrets tertiaire et BAC concernant la gestion énergétique de ses bâtiments.



ÉVÈNEMENTS

Pendant les vacances, la programmation est ajustée pour accroître l'attractivité du Complexe sportif et attirer de nouveaux visiteurs durant ces périodes.

Ainsi, une structure gonflable est installée pour rendre les bassins plus ludique.

De plus, le dispositif « J'apprends à nager », est organisé par le Cercle des Nageurs de Balagne.

Ces stages, destinés aux enfants de 6 à 9 ans visent à développer leurs compétences natatoires et lutter ainsi contre le risque de noyade.



ESPACES EXTÉRIEURS EN ACCÈS LIBRE



NAVETTES

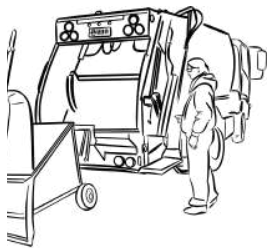


5

LIGNES

Permettant de desservir le complexe avec une possibilité pour la quasi-totalité des habitants du territoire de relier le complexe sportif au moins deux fois par semaine (le mercredi et le samedi)

SERVICES TECHNIQUES



COLLECTE



TRI SÉLECTIF



DFCI / DECI



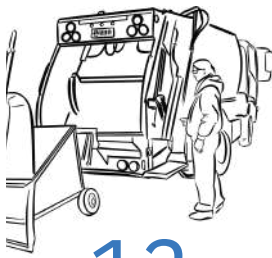
SPANC



GEMAPI



COLLECTE DES DÉCHETS



13

communes en porte
à porte



1

en cours de
déploiement

ÉTUDE D'ADAPTATION ET D'OPTIMISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

En 2023, les collectes déchets en porte à porte est effectif pour les 13 communes du territoire intercommunal. Pour rappel, ce dispositif a été initialement déployé en 2016, à destination des professionnels du territoire intercommunal puis, en 2017, à destination des ménages. La prévention et la gestion des déchets et assimilés sont marquées par des évolutions réglementaires importantes. Dans ce contexte, les collectivités doivent se réorganiser et engager des réflexions quant à l'adaptation et l'optimisation de leur service public de gestion des déchets afin de viser la maîtrise des coûts globaux, tout en définissant une trajectoire d'évolution conformes aux objectifs réglementaires.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes a souhaité lancer une étude relative à l'adaptation et à l'optimisation de son service public de gestion des déchets. En effet, l'objectif principal poursuivi par l'intercommunalité est la diminution du tonnage des déchets résiduels, voués à l'enfouissement.



LES DIFFICULTÉS

Les difficultés qui ont pu être relevées tiennent à l'accessibilité de certaines résidences individuelles, qui sont situées à des endroits du territoire difficilement accessibles par les véhicules de collecte. Il s'agit donc d'identifier les voiries concernées et de proposer une adaptation du dispositif sans dénaturer l'idée première de collecter les déchets à la source, c'est-à-dire au plus près des producteurs.

La mise en œuvre de points de regroupement pour des flux tels que les verres et les cartons s'avèrent être une solution efficace, dans la mesure où la pratique du tri sélectif est dorénavant ancrée dans les mentalités pour ces flux en particulier. De plus, les points de regroupement s'envisagent comme un moyen de lutter contre les nuisances sonores, en luttant contre la démultiplication des arrêts et des levages, sur des territoires où les concentrations résidentielles sont les plus fortes.

En 2023 la CCCB atteint 60,4% de taux de tri sélectif valorisé. Il s'agit du taux le plus performant de Corse, selon le classement du SYVADEC, pour une moyenne régionale est 38%.



En 2023, vous avez trié ...



4 107,3 tonnes
d'ordures
ménagères



1 265,2 tonnes
d'emballages



173,3 tonnes
de papiers



1 459 tonnes
de verre



582,7 tonnes
de cartons



1 315,1 tonnes
de biodéchets

EXTENSION DES COLLECTES EN PORTE A PORTE DES PARTICULIERS A CALVI

L'extension des collectes en porte à porte s'est poursuivie avec le recensement, dans un premier temps, des ménages résidants à l'extérieur du centre-ville de Calvi et d'une partie des résidences collectives.

Les ambassadeurs du tri sont allés à la rencontre de chaque administré pour les sensibiliser aux consignes de tri et les équiper en matériels nécessaires (mémos tri, sacs, cabas, bioseaux).

COLLECTE DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

La collecte des déchets en porte à porte des biodéchets, des papiers, des emballages, du verre et des cartons est assurée auprès des professionnels, des écoles et des administrations du territoire intercommunal.

Les ambassadeurs du tri effectuent un travail de suivi afin d'améliorer la qualité du tri sélectif.

En 2023, 450 professionnels bénéficient du service de collecte des déchets en porte à porte, sur le territoire de la Communauté de Communes.

PROGRAMME ECO SCOLA

- **L'ÉCOLE PRIMAIRE DE MONCALE A ÉTÉ LABÉLISÉE ECO SCOLA EN JUIN 2023.**

Engagée dans le programme Eco Scola à l'initiative du SYVADEC et du service du tri sélectif de la CCCB, l'école a mis en place des actions de réduction et de prévention des déchets. Le suivi des écoles déjà labellisées, est effectué chaque année par les ambassadeurs du tri, qui interviennent au gré des besoins : rappel sur les extensions des consignes de tri des emballages, sensibilisation au gaspillage alimentaire, information sur compostage, animations diverses en lien avec l'écologie ... Ces mêmes interventions ont également été dispensées régulièrement auprès des élèves du collège Jean-Félix Orabona, à Calvi.

Au total, plus de 200 enfants ont été sensibilisés sur le territoire intercommunal, en 2023. La collaboration avec les écoles et le collège est essentielle et insuffle une réelle dynamique de changement de comportement, constatée auprès des jeunes publics.



ACTIONS DIVERSES

- **LES PROFESSIONNELS ÉCORESPONSABLES**

Au-delà de la pratique du tri sélectif, les établissements écoresponsables innovent par le biais d'actions efficaces, s'inscrivant dans une démarche vertueuse de développement durable et permettant de réduire de façon significative, leur impact environnemental (déchets, eau, énergie, consommables). Cette démarche vise à répondre aux enjeux sociétaux tels que l'équité, l'accessibilité, l'amélioration de la santé et de la sécurité ou encore, la pratique d'achats durables.

Ces actions reflètent la diversité des domaines au cœur desquels l'enjeu de la préservation écologique est un thème incontournable, de même que la réduction des déchets. L'objectif principal étant de réduire, toujours davantage l'impact environnemental de chacun.

La CCCB a créé une certification « Etablissement Engagé et Responsable », afin de promouvoir les dispositifs déployés par les 12 établissements professionnels inscrits, en 2023, au sein de ce programme



- **LA COLLECTE DE SAPIN**

Organisation d'une collecte exceptionnelle des sapins de Noël. Les végétaux ont ensuite été broyés afin d'alimenter les composteurs partagés situés sur le territoire intercommunal.



L'ensemble des missions menées par le service du tri s'inscrit dans la continuité des actions initiées depuis 2016, et répond aux objectifs de la Collectivité de Corse, qui préconise un dispositif basé sur le tri à la source des déchets, y compris des biodéchets, en vue de réduire l'enfouissement en préférant la solution du recyclage, à celle de l'incinération. De plus, par ses actions, la CCCB augmente chaque année les tonnages de tri sélectif, sur son territoire. Elle se conforme aux objectifs des lois AGEC de décembre 2023, qui préconisent le tri à la source des biodéchets, encouragent le compostage et les collectes des déchets en porte à porte, tant à l'égard des professionnels que des particuliers du territoire intercommunal.

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

La CCCB participe depuis 2016 à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) et met en œuvre des actions innovantes sur le territoire intercommunal qui ont vocation à être pérennisées.

En 2023, les actions présentées au trophée de la SERD ont été les suivantes :

- **NETTOYAGE DE LA PINÈDE DE CALVI :**

évacuation des nombreux déchets présents sur le site, sensibilisation des populations, lutte contre l'incivisme.

- **COLLECTE DE MÉGOTS ORGANISÉE AU CŒUR DU CENTRE-VILLE DE CALVI :**

A cette occasion, les ambassadeurs du tri sont allés au contact de la population afin de sensibiliser sur l'importance de ne pas jeter les mégots par terre et informer au sujet des différentes solutions qui existent, telles que des collecteurs à mégots muraux, installés sur les territoires des communes de la CCCB, ou l'utilisation de cendriers de poche.

- **3kg200 ont été collectés en l'espace de 1h30 !**

Les mégots collectés ont été récupérés par la société E-Collecte, partenaire de la CCCB, dans le cadre de l'opération de revalorisation des mégots.

- **CONCOURS D'ARTS PLASTIQUES :**

La collaboration entre la CCCB et le collège Jean-Félix Orabona, de Calvi, a une nouvelle fois permis de valoriser l'implication des élèves et des professeurs lorsqu'il s'agit de sensibiliser le public aux enjeux environnementaux !

Ainsi, dans le cadre de l'édition 2023 de la SERD, les élèves des classes de 6ème ont réalisé des sculptures sur le thème de la réduction et de la prévention des emballages plastiques, en utilisant des déchets préalablement récupérés, soit directement en extérieur, soit en les ramenant de la maison. Un concours a été organisé en ce sens, mettant en lumière tout le travail des élèves et de leur professeur d'Arts Plastiques, Mme Orsoni.

Les sculptures ont été présentées devant un jury composé de M. le Président de la CCCB, François-Marie MARCHETTI, M. le Maire d'Aregno, David CALASSA, Mme la Principale adjointe du collège de Calvi, Stéphanie GARCIA-SENIN, de Mme la DGS de la CCCB, Karine COCHET, Mme la Directrice de l'OTI, Anne-Marie PIAZZOLI, ainsi que de l'artiste Antho Fils de Pop.

- **ATELIER FUROSHIKI :**

La CCCB, en collaboration avec les enseignants de l'école communale de Lumio, a organisé un atelier zéro déchet sur le thème de la sensibilisation au suremballage.

Un atelier d'emballage/pliage « FUROSHIKI » a été réalisé par les ambassadeurs du tri sélectif avec les classes de CM1/CM2.

- **SENSIBILISATION AUTOUR DE LA RESSOURCE EN EAU :**

Lors de la SERD 2020, la CCCB avait promu les principales fontaines d'eau potable, situées dans les différents villages et hameaux du territoire en créant une carte interactive disponible, via un flashcode.

Dans la continuité de cette action et afin d'aller plus loin dans cette démarche, la CCCB entreprend d'intégrer la promotion de ces fontaines au titre de la promotion du développement des sentiers de randonnées.

- **STAND DE SENSIBILISATION AU TRI :**

En novembre 2023, les ambassadeurs du tri sélectif ont animé un stand de sensibilisation sur la pratique du tri sélectif et de prévention contre le suremballage et le gaspillage alimentaire au sein du supermarché Casino, à Calvi. Il s'agissait d'alerter les consommateurs sur leur pratique de consommation responsable, l'utilisation de labels éco-responsables... De plus, les clients étaient informés sur les potentielles répercussions que peuvent entraîner leurs modes de consommation, en termes de productions de déchets. Des indications sur l'utilité du compostage étaient dispensées ainsi que sur le réemploi d'objets de la vie courante.



COMMUNICATION

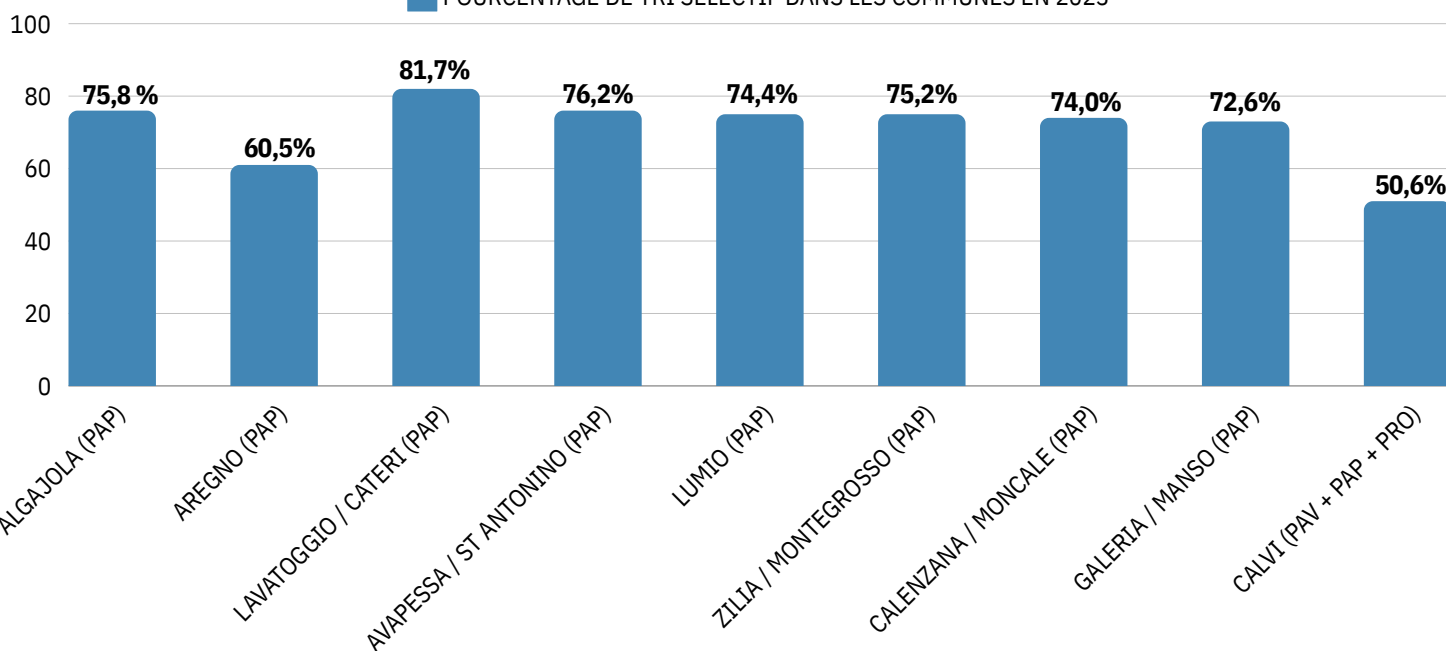


> La communication est un rouage essentiel du service du tri.

Plusieurs supports visuels sont créés et expliquent le fonctionnement des différentes filières de tri des déchets. Ils sont ensuite diffusés à travers les réseaux sociaux de la CCCB et le site Internet.

CHIFFRES

POURCENTAGE DE TRI SELECTIF DANS LES COMMUNES EN 2023



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Papier	13,66	12,72	15,82	13,58	12,86	17,2	15,1	13,9	15,4	13,7	15,2	14,24	173,4
Emballages	71,82	61,08	65,50	76,74	112,74	130,1	168,7	208,7	125,9	102,0	74,0	67,72	1265,0
Verre	55,36	48,84	54,88	71,08	131,62	169,8	230,0	303,0	175,5	103,6	59,0	56,88	1459,6
Carton	25,10	23,50	30,70	42,90	60,10	70,6	81,7	92,1	57,3	38,5	34,0	26,2	582,7
Biodechets	56,80	45,04	54,84	70,98	121,22	156,5	210,2	229,8	154,8	100,8	56,2	58,00	1315,1
Ordures Ménagères	233,00	217,14	255,42	292,5	351,52	400,4	523,3	617,0	402,1	313,3	265,1	236,60	4107,3
Total Service technique	455,7	408,32	477,2	567,8	790,06	944,6	1229,0	1464,5	931,0	671,9	503,3	459,6	8903,0
Syvadec													
DEEE	19,0	12,0	20,4	18,9	25,0	17,7	32,5	22,9	24,3	25,8	19,5	13,5	251,5
Métaux	18,0	16,1	20,9	23,8	20,8	15,2	16,3	22,6	24,8	24,7	13,9	20,0	237,1
Végétaux	5,3	17,0	17,5	15,8	25,3	17,8	18,7	26,6	15,9	22,8	14,7	6,2	203,6
Bois	7,4	6,1	13,6	14,4	9,3	16,9	13,8	14,6	14,7	12,8	12,3	6,5	142,4
Meuble	27,8	24,7	34,8	35,3	30,8	26,2	32,4	33,5	32,7	32,8	31,4	26,3	368,7
Gravats	8,4	8,0	8,0	15,0	8,8	7,6	8,8	8,6	6,5	14,3	5,2	9,6	108,8
TV Valorisés	14,3	8,4	15,3	5,6	13,3	13,3	14,2	14,0	16,6	15,9	9,3	9,7	149,9
Pneus	0,0	0,0	0,5	6,0	0,4	0,0	0,5	2,5	0,5	0,4	3,4	0,0	14,2
Textiles	3,7	2,8	5,5	3,0	5,6	3,6	4,4	3,2	4,1	6,9	5,0	4,1	51,9
DDS	0,8	0,9	1,5	1,8	1,6	0,7	1,1	1,3	0,8	2,0	0,9	1,5	14,9
ABJ	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
ASL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,2	0,1	0,3	0,0	0,0	1,0
TV Non valorisable	0,8	0,6	1,1	11,0	1,3	2,3	1,3	2,4	2,9	1,5	5,0	3,90	34,1
Total Recyclerie	105,5	96,6	139,1	150,6	142,2	121,3	144,4	152,4	143,9	160,3	120,6	101,3	1578,2
Déchets Totaux	561,2	504,9	616,3	718,4	932,3	1065,9	1373,4	1616,9	1074,9	832,2	623,9	560,9	10481,2
% de Tri avec recyclerie	58,3%	56,9%	58,4%	57,8%	62,2%	62,2%	61,8%	61,7%	62,3%	62,2%	56,7%	57,1%	60,5%
% de Tri hors recyclerie	48,9%	46,8%	46,5%	48,5%	55,5%	57,8%	57,4%	57,9%	56,8%	53,4%	47,3%	48,5%	53,9%



SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif



43

diagnostics



14

habitations non conformes devant faire des travaux de réhabilitation



SPANC

MISSIONS

Le SPANC assure ses missions en conformité avec l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, les lois sur l'eau et les milieux aquatiques de 1992 et 2006 ainsi que les arrêtés interministériels du 7 septembre 2009, du 27 avril 2012 et du 21 juillet 2015.

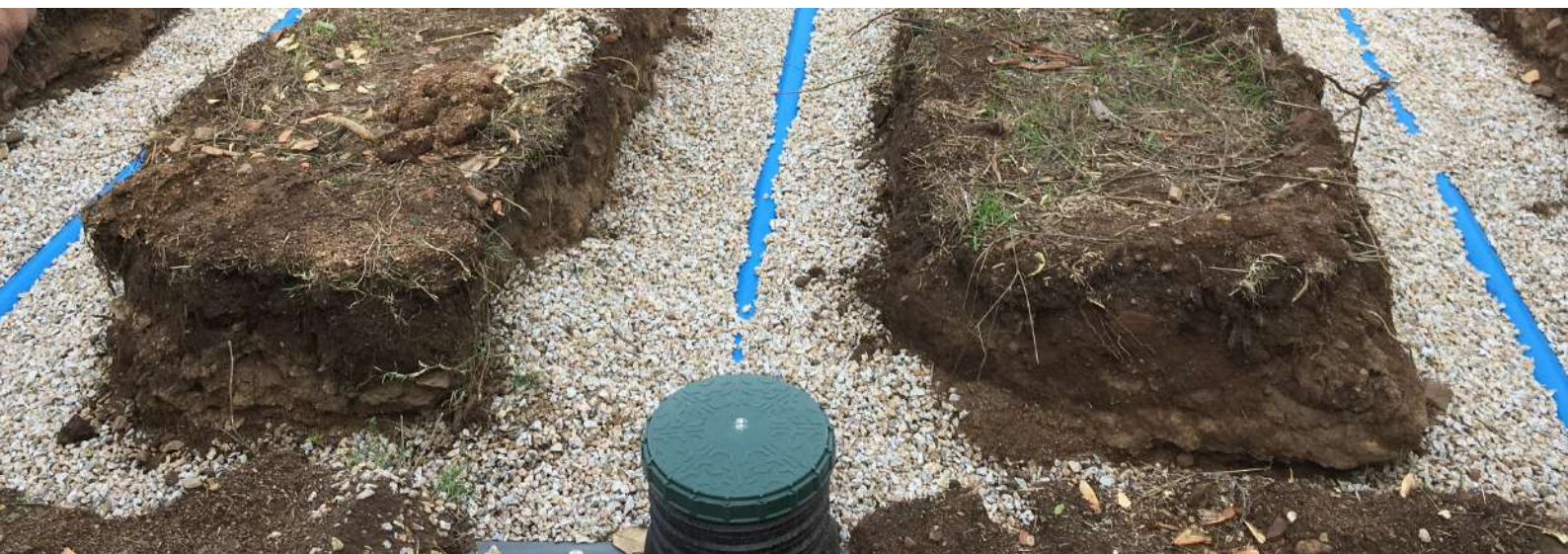
- Etablissement d'une base de données des usagers possédant des assainissements non collectifs recensés sur l'ensemble du territoire intercommunal ;
- Programmation et réalisation d'un diagnostic des installations existantes permettant de vérifier leur conformité au regard de l'environnement et de la salubrité publique ;
- Réalisation d'un diagnostic de l'installation si le dernier contrôle remonte à plus de trois ans lors d'une vente immobilière ;
- Contrôle de conception et de réalisation, permettant de vérifier que la conception technique, l'implantation des dispositifs d'assainissement et l'exécution des ouvrages sont conformes à la législation précitée pour les installations neuves et réhabilitées.
- Conseil et accompagnement des usagers.

L'agent intercommunal en charge de la gestion de ce service, gère :

- Le suivi administratif des dossiers d'assainissement non collectif ;
- La mise à jour de la base de données des installations ;
- La facturation des contrôles ;
- L'accueil physique et téléphonique des usagers ;
- La relation entre la CCCB et le prestataire de service.

CHIFFRES 2023

- **19** diagnostics de conception des systèmes neufs, ou à réhabiliter : 7 avis favorables ont été émis et 12 avis favorables, avec réserves. Dans le cas où les pétitionnaires tiennent compte des réserves formulées, celles-ci sont automatiquement levées, lors de la réalisation du diagnostic suivant.
- **9** diagnostics de bonne réalisation : 4 avis favorables ont été émis, 5 avis favorables avec réserves.
- **14** diagnostics dans le cadre de cessions immobilières : Parmi lesquelles 14 installations ont été considérées non-conformes et devront faire l'objet de travaux de réhabilitation, non assortis de délais. Elles seront contrôlées à nouveau dans 10 ans.



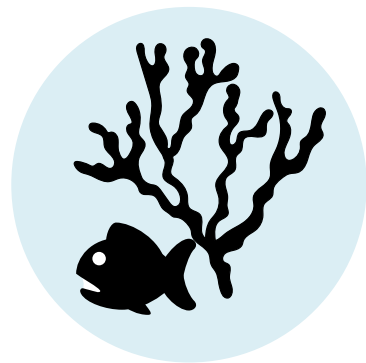
GEMAPI



15
masses d'eau



3
fleuves principaux



GEMAPI

gestion des milieux aquatiques et la prévention des risques inondation

La prévention des inondations fluviales et les submersions marines représentent un enjeu tant au niveau national, qu'au niveau local. La prévention permet de lutter contre 4 quatre types de dommages qui peuvent affecter les territoires :

- Les dommages aux personnes ;
- La détérioration du système écologique ;
- Les atteintes à l'environnement ;
- Les dégradations du patrimoine culturel.

TERRITOIRE

Avec une superficie d'environ 562 km², la Communauté de Communes Calvi-Balagne compte 15 masses d'eau référencées dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) :

- Le Fango
- La Figarella
- Le ruisseau de Frintogna
- U Fiume Seccu
- Le ruisseau de Piano
- Le ruisseau de Marsulinu
- Le ruisseau de Perticatu
- Le ruisseau d'Eghina, U Fiumicellu
- Le ruisseau de Teghiella, U Fiume Mulinu
- Le ruisseau de Tetti
- Le ruisseau de Lamarella
- Le ruisseau de Lioli
- Le ruisseau de Cavicchia
- Le ruisseau de l'Enferata, A Ronca
- Le ruisseau de Campu Longu, U Campianellu

ÉTUDE DÉFINISSANT LES CONDITIONS D'EXERCICE OPÉRATIONNEL DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

Cette étude doit apporter une vision globale et partagée des enjeux du territoire, relevant le compétence GeMAPI, ou étroitement liés à l'exercice de cette compétence. L'objectif est de proposer et de mettre en œuvre une organisation de la compétence, tenant compte des aspects financiers, humains et juridiques. Il s'agira en outre de programmer une gestion globale des enjeux identifiés, duquel découlera un programme pluriannuel d'actions à mettre en œuvre.

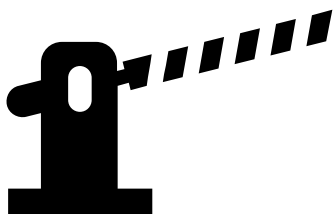
Il s'agit d'aborder la compétence GeMAPI à l'échelle de bassins hydrographiques cohérent et porter sur l'exercice complet de la compétence GeMA et PI. A partir de cela, il s'agira d'identifier concrètement des actions prioritaires à mener, en privilégiant une gestion différenciée, répondant à des objectifs de préservation équilibrée des milieux, voire de la restauration, du bon fonctionnement des cours d'eau et des zones humides, ainsi que de la faune et de la flore associées et de la prévention des inondations.

Pour réduire les coûts et le niveau des dommages, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) relève des compétences obligatoires de la Communauté de Communes, depuis le 1er janvier 2018.

Dans l'attente d'un plan d'action, le Conseil Communautaire a décidé de ne pas percevoir de produit de la taxe GEMAPI, pour l'exercice 2023.

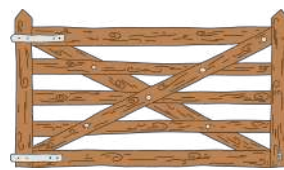


DFCI / DECI



2

Barrières pour la fermeture des
Massifs forestiers



5

portillons en bois sur les sentiers de
randonnées



DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE & DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE LES INCENDIES

DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE

La Communauté de Communes poursuit, en 2023, le contrôle annuel des citernes et des bâches souples, dispositifs essentiels permettant de déployer efficacement sa politique de défense des forêts, contre l'incendie.

L'année 2023 a marqué la fin des travaux de la tranche 3 de la DFCI, comprenant :

- L'installation d'une citerne en inox de 30 m3 sur la commune de Cateri ;
- L'installation d'une bâche souple de 120 m3 autoalimentée au niveau de la ZAL N°21, sur la commune de Lavatoggio (col de Salvi) ;
- L'ouverture d'une piste de liaison entre les communes de Calenzana et de Moncale, permettant de rejoindre la ZAL n°27 Bocca Neraghja-Costa ;

La réunion de réception des travaux a eu lieu le 14 juin 2023, en présence du Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse, de la Direction Départementale des Territoires, des Sapeurs forestiers, de l'Office Nationale des Forêts et des services compétents de la CCCB.

OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT POUR LA FERMETURE DES MASSIFS FORESTIERS BONIFATO / FANGO

La CCCB a également été maître d'ouvrage dans le cadre de l'opération relative à l'aménagement pour la fermeture des massifs forestiers de Bonifato et du Fango. En effet, compte tenu de la compétence qu'elle exerce, la CCCB a été sollicitée par les services de l'Etat pour mener à bien le projet d'équipements nécessaires afin de lutter contre le risque d'incendie auxquels ces sites sont soumis.

• LE PROJET GLOBAL

Ainsi, le projet global comprenait :

- La pose de 5 panneaux de signalisation routière C4, avec mention de la fermeture des massifs ;
- La pose de 2 barrières permettant de limiter l'accès aux véhicules lors des fermetures des massifs forestiers ;
- La pose de 5 portillons en bois et la signalétique afférentes, sur les sentiers de randonnées ;
- La pose de 4 panneaux « Zone de limitation de baignade », sur les rivières du Fango et de la Figarella.

Une réunion administrative a été organisée en Sous-Préfecture de Calvi le 17 mai 2023 afin de définir le mode de fonctionnement et la mise en œuvre des dispositifs de sécurité, lors des arrêtés de fermeture des massifs.

Cette opération a fait l'objet d'une participation financière de l'Etat au titre de la DETR et a été réalisée en concertation avec différents acteurs impliqués dans cette problématique : Direction départementale des territoires ; la Collectivité de Corse ; l'Office de l'environnement de la Corse ; l'Office national des forêts ; le Parc naturel régional de Corse, le Service d'incendie et de secours 2B ; ainsi que les élus des territoires des communes concernées, Calenzana, Manso et Galéria.

Il a été procédé à l'acquisition d'un compteur de piétons, implanté dans la forêt de Bonifato, installé par les agents de l'Office de l'environnement de la Corse, qui en assurent le suivi. Cet équipement doit permettre au SIS 2B de disposer du nombre de personnes présentes sur les sentiers, dans le cadre d'une éventuelle intervention de leur part, dans ce massif.

La réception des travaux a eu lieu le 16 mai 2023 en présence des partenaires du projet. Chacun a souligné l'intérêt et la pertinence des dispositifs prévus, nécessaires à la régulation des flux touristiques d'accès à la baignade dans les vallées, et d'accès aux sentiers du GR20 et du Tra Mare à Monti.

IMPLANTATION D'UNE CITERNE

De plus, un travail mené en collaboration avec le Conservatoire du littoral a été initié en 2023, afin de conclure une convention d'occupation du terrain leur appartenant, situé lieu-dit Bocca Serria, piste du Sémaphore de Cavallu, situé sur la commune de Calenzana, en vue de permettre l'installation d'une cuve de 30 m3.

Enfin, dans le cadre du Plan de Protection des Forêts et Espaces Naturels contre les Incendies en Corse, des travaux d'agrandissement, d'entretien et de mise aux normes de la Zone d'appui à la lutte n°23, située sur les communes de Calenzana et de Moncale ont été effectués par les agents du service des Forestiers Sapeurs et du SIS 2B.

Les équipements de lutte contre les incendies (poteaux et bouches incendies...), présents sur les 14 communes du territoire doivent faire l'objet d'une maintenance annuelle préventive.

La Communauté de Communes Calvi-Balagne est également en charge de la réalisation des ouvrages (poteau incendie), nécessaires à la préservation de l'habitat, en consultation avec les préventionnistes du SIS2B.



Récapitulatif des dépenses engagées dans le cadre des compétences DECI (entretien des citernes) et DFCI (fermetures des massifs et divers travaux), en 2023, sur les territoires Communes concernées, membres de la CCCB :

COMMUNES MEMBRES DE LA CCCB	NATURE DE LA DÉPENSE
CALENZANA	Maintenance DFCI (5 citernes)
	Equipements Fermeture de Massif
	Travaux DFCI - Tranche 3 - Piste
CALVI	Hydrants (travaux-installation)
	Equipements Fermeture de Massif
	Maintenance DFCI (2 citernes NDDLs)
CATERI	Travaux DFCI - Tranche 3 - Citerne Inox

COMMUNES MEMBRES DE LA CCCB	NATURE DE LA DÉPENSE
GALERIA	Maintenance FCI (7 citernes)
	Equipements Fermeture de Massif
LAVATOGGIO	Maintenance DFCI (2 citernes)
	Travaux DFCI - Tranche 3 - Bâche souple
LUMIO	Maintenance DFCI (3 citernes)
MANSO	Hydrants (travaux-installation)
	Maintenance DFCI (4 citernes)
	Equipements Fermeture de Massif
MONCALE	Maintenance DFCI (1 citerne)
	Travaux DFCI - T3 - Piste
ZILIA	Maintenance DFCI (1 citerne)



NATURA 2000



2

écogardes



1

site classé Réserve de
Biosphère par
l'UNESCO depuis 1977.



5

Espèce Exotiques
Envahissantes (EEE)



NATURA 2000



Le site Natura 2000 FR9400577 « Rivière et Vallée du Fango » a été proposé comme Site d'Intérêt Communautaire en 1998 au titre de la Directive n° 92/43/CEE « Habitats, faune, flore » en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Elle est également classée Réserve de Biosphère (Man & Biosphere) par l'UNESCO depuis 1977.

Le premier document d'objectifs (DocOb) du site a été approuvé par arrêté préfectoral n°2009-156-7 en date du 05 juin 2009.

La Communauté de Communes Calvi – Balagne assure la maîtrise d'ouvrage du site.

La désignation de la Communauté de Communes Calvi – Balagne comme structure porteuse et animatrice a eu lieu le 24 mai 2016.

La Présidence du Comité de pilotage (Copil) est assurée par le Maire de Galeria.

RÉVISION DU DOCUMENT D'OBJECTIF

Le travail de révision a démarré en janvier 2022 par le bureau d'études Biotope Corse avec le début de la phase I, qui est l'état des lieux et le diagnostic du site correspondant à l'analyse de l'existant (travail bibliographique avec collecte des données).

Les premiers inventaires de terrain ont été menés. Trois sessions ont eu lieu aux mois de mai et de juin 2022. Ces inventaires ont consisté en la mise à jour des données sur les espèces végétales et animales.

Le travail s'est poursuivi en 2023, avec la création du Comité de Pilotage qui s'est réuni pour la première fois au mois d'octobre 2023.

GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES

• SUIVI DES MÉSANGES BLEUES DANS LA FORÊT DE PIRIU

Le sentier d'interprétation des mésanges bleues situé dans la forêt de Piriù, inauguré en 2019, a connu en 2023 une fréquentation régulière.

Boucle d'une distance de 1,2 km au départ du parking de Treccia, l'objectif initial du sentier d'interprétation est de promouvoir la vallée du Fango, autrement que par son fleuve, et ainsi de faire connaître son histoire et son patrimoine.

Les scientifiques présents sur le terrain travaillent sur de la recherche et permettent le suivi de l'espèce.

• SUIVI ET CONTRÔLE DE L'ÉCREVISSE DE LOUISIANE DANS LE DELTA DU FANGO

Une population est présente dans le delta du Fango.

Lors de la réunion du Comité de pilotage, pour la révision du DOCOB, qui s'est tenue au mois d'octobre 2023, il a été évoqué la mise en œuvre d'un protocole de suivi de l'espèce, pour les années à venir.

• SUIVI ET CONTRÔLE DE LA POPULATION DE TORTUES CISTUDE D'EUROPE

Le barrage du Tavulaghju abrite une population importante de tortues Cistude d'Europe dont l'espèce est inscrite au patrimoine naturel européen. Elles sont protégées en Europe par la Convention de Berne de 1886 et en droit interne par l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007. Elle est inscrite à l'annexe II de la directive européenne 92/43/CEE « Habitats, Faune et Flore ».

La présence de cette espèce a notamment justifié la création du site Natura 2000 sur cette partie du territoire intercommunal.

La population de tortues Cistude est stable, bien qu'un problème démographique soit constaté et dont la raison est encore méconnue à ce stade.

La mise en place d'une opération de réouverture de certains milieux au nord du delta du Fango permettrait de favoriser la ponte des populations de l'espèce. En effet, le milieu se referme énormément et, selon certains spécialistes, il n'est pas nécessaire d'avoir une production importante de jeunes pour renouveler la population. Le milieu étant inondable et les crues fréquentes, ces pontes deviennent de plus en plus rares.

• ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

La Communauté de Communes Calvi – Balagne a souhaité définir une stratégie de gestion des populations d'espèces exotiques envahissantes (EEE) liées aux milieux aquatiques et humides à l'échelle du bassin versant du Fango. Cette étude s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de Corse. L'objectif est d'inventorier, de diagnostiquer et d'établir un plan d'action stratégique de lutte contre les EEE recensées sur le site.

Le bureau d'études a présenté les espèces relevées lors des prospections terrain : cinq espèces répertoriées dans la liste de l'Agence de l'Eau, à savoir l'Ailante glanduleux, le Raisin d'Amérique, le Mimosa d'hiver, le Flamboyant d'Hyères et le Cotule pied-de-corbeau, ainsi que six espèces non listées dans cette dernière (Acacia noir, Datura officinal, Eucalyptus commun, Faux cotonnier, Figuier de Barbarie et Oxalis des Bermudes).

Le site d'étude a été divisé en deux secteurs à savoir le Fango amont, et ses affluents (Marsulinu et Canne) et le delta du Fango.

Les actions suivantes seront mises en oeuvre :

- Procéder à la détection et à l'élimination des nouvelles plantules ;
- Engager des actions de communication afin de sensibiliser la population locale ;
- Vérifier s'il existe d'autres zones d'introductions ;
- Engager des actions de communication afin de sensibiliser la population locale ;
- Communiquer sur les risques de dissémination depuis les jardins/espaces verts ;
- Tester des techniques d'élimination de plantes dans le delta du Fango ;
- Traiter les espèces des « hotspots » d'introduction.



RÉUNIONS D'INFORMATION

Une journée d'information a été organisée, en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Corse et le service du tri sélectif de la CCCB auprès de l'Office de tourisme intercommunal de Calvi – Balagne afin de sensibiliser les agents d'accueil aux enjeux environnementaux ainsi qu'à la forte pression touristique présente dans la vallée du Fango durant la période estivale et au dispositif « Territoire Zéro Déchet ».

Les dispositifs déployés ont été présentés, notamment ceux relatifs à la gestion des flux touristiques avec la présence d'écogardes, les aires de stationnement aménagées, la signalétique, les consignes de sécurité ainsi que les journées de fermeture de massifs forestiers dues aux risques naturels (crues et incendies).

Cette journée d'information était également l'occasion de présenter le dispositif « Territoire Zéro Déchet » dans la vallée. C'est une première expérimentation au sein d'une zone Natura 2000 à forte affluence touristique, avec une collaboration entre les ambassadeurs du tri sélectif et les écogardes, pour la sensibilisation à la protection du site et à la gestion des déchets, notamment aux moyens d'outils de communication traditionnels et de panneaux informatifs spécifiques apposés sur le site.



MISSION D'ÉCOGARDE - SAISON ESTIVALE

Lors de la saison estivale 2023, la durée de la mission a été rallongée par rapport aux années précédentes. Elle est passée de deux à quatre mois, du 1er juin au 30 septembre.

Leurs horaires étaient les suivants :

Du lundi au vendredi : 10h30 – 16h30

Samedi et dimanche par roulement : de 11h à 16h.

Lors des fermetures de massif, leurs horaires de travail étaient adaptés afin de tenir compte de cette situation exceptionnelle : en semaine de 7h à 13h, et le week-end de 7h à 12h (sans roulement, la présence des deux écocardes étant nécessaire lors de la fermeture du massif forestier).

En 2023, les écocardes ont pu être logés à la maison cantonnière de Piriù, propriété de la Collectivité de Corse et gérée par l'APEEM (association pour l'étude et l'écologie du maquis). Ainsi, les écocardes étaient au cœur du site Natura 2000, ce qui a permis une meilleure immersion et appréhension de leur part des enjeux environnementaux et socio-économiques locaux.

• SURVEILLANCE DU SITE

Les écocardes ont pour mission de rediriger les voitures stationnées sur des zones de retournements réservées aux pompiers et de dispenser les règles en matière de bonne condjite à tenir dans la vallée.

- La moyenne quotidienne de véhicules garés entre le parking de Ponte Vecchju et celui de Montestremu durant le mois de juillet 2023, était de **240 véhicules**.
- La moyenne quotidienne de véhicules stationnés entre le parking de Ponte Vecchju et celui de Montestremu durant le mois d'août 2023, était de **261 véhicules**. La fréquentation au cours de cette période, est supérieure à celle observée, les années précédentes.

En 2023, le massif forestier a été fermé à huit reprises, pour risque très sévère d'incendie (20, 24, 25, 26 et 30 juillet ; 1er, 2 et 5 août), en raison des vents violents, de la forte sécheresse et des fortes températures. Les écocardes étaient mobilisés durant ces journées de fermeture, aux côtés des agents du Parc Naturel Régional de Corse, de ceux de l'Office nationale des forêts et de la gendarmerie, afin de rediriger les véhicules situés au niveau du Ponte Vecchju et d'assister les opérations d'évacuation.

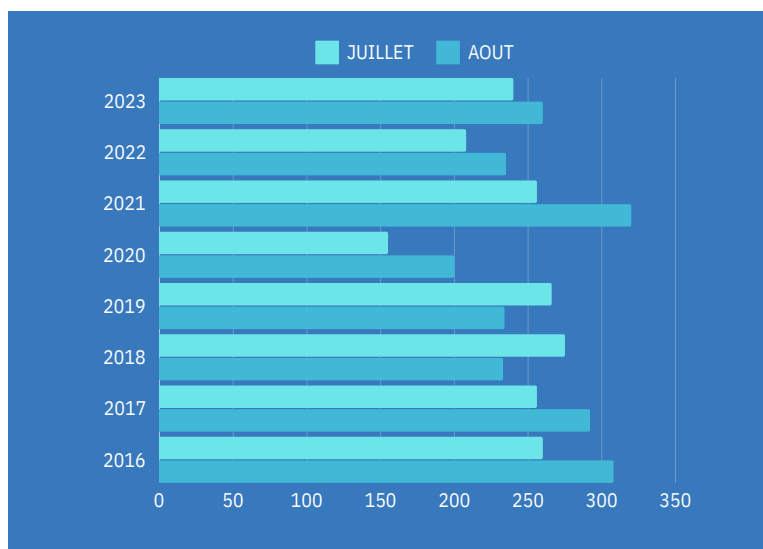
En 2023, de nouveaux dispositifs informatiques ont été déployés avec l'installation de panneaux clignotants relayant des messages relatifs au risque incendie, installés à la sortie de Calvi au pont des Cinq Arcades et au niveau de Tuarelli. L'objectif de ce dispositif était de permettre une information préalable des visiteurs et exercer ainsi un filtrage en amont de la population, avertie quant au risque pouvant être encouru. Afin de faire face aux risques présents dans la vallée, un affichage couleur était proposé chaque jour et, à l'occasion des journées de fermetures des massifs, des panneaux supplémentaires réglementant la circulation et le stationnement autorisés étaient également déployés, au niveau du Bureau d'information touristique des Cinq Arcades, au niveau de Tuarelli ainsi qu'au parking de Treccia.

Avec l'engagement de la vallée dans le réseau national du dispositif « Territoire Zéro Déchet », il a été procédé à la fermeture des points d'apport volontaire et d'une communication accrue à l'égard des visiteurs et des professionnels quant à la nécessité de préserver le site.

Bien que la fréquentation soit en hausse, en 2023, il a été observé une baisse des quantités de déchet abandonnés aux abords des parkings et sur les sentiers, par rapport aux années précédentes.



MOYENNES DE FRÉQUENTATION - VALLÉE DU FANGO



A plusieurs reprises, les écocardes ont signalé la présence de nombreux sacs poubelles, amas de déchets et restes de pique-nique, situés au niveau du parking « Mon Rêve ».

Les déchets collectés dans les zones d'affluence se concentrent essentiellement sur les parkings et leurs abords.

Tout au long de la saison, des décharges sauvages ont été relevées, qui ne semblaient pas être simplement du fait d'un abandon par un campeur ou un randonneur, notamment par la densité et le contenu des déchets.

Une session de nettoyage de site a été organisée par le service du tri sélectif, la police intercommunale de l'environnement et des élus locaux afin d'épurer le site des dépôts sauvages constatés, pour lesquels un responsable a pu être identifié et une procédure mise en œuvre à son égard.

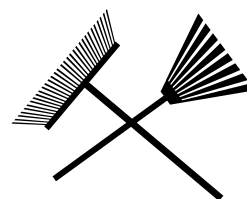
SENTIERS



168,5 km
de sentiers pédestres



83 km
de sentiers VTT



121
jours d'entretien des sentiers



SENTIERS de randonnées

Depuis la fin d'année 2020, la CCCB assure la maîtrise d'ouvrage directe, relative à l'entretien des sentiers de randonnées, sur les quatorze communes de son territoire.

À ce titre, ce ne sont pas moins de 168 km de sentiers pédestres et 83 km de sentiers VTT, inscrits au Schéma territorial de randonnée de Balagne, qui feront l'objet d'une inscription au Plan territorial des itinéraires de promenades et de randonnées (PTIPR) de la Corse.

Ainsi, l'entretien des boucles incombe à la CCCB, tandis que l'uniformisation de la signalétique et du balisage sont assurés par la Collectivité de Corse.

ENTRETIEN DES SENTIERS

En 2023, l'entretien des boucles suivantes à été réalisé :

- Boucle d'Occi
- Boucle d'Algajola
- Sentier de la Revellata
- Boucle VTT n°8
- Liaison Lavatoggio-Salvi
- Pieve d'Aregno
- Liaison Cateri – Avapessa
- Liaison Lavatoggio – Montemaggiore
- Liaison Zilia - Alzipratu
- Boucle de Petra Molla
- Boucle San Petru Cornimozzu
- Boucle de Montegrosso
- Boucle Cassano – Muro – Zilia
- Boucle de Prunicciale
- Boucle de Focolara
- Sentier des mésanges à Piru



INSCRIPTION EFFECTIVE AU PTIPR

La Collectivité de Corse a poursuivi en 2023 les relevés GPS et les études foncières sur l'ensemble des quatorze communes du territoire dans le cadre du PTIPR (Plan Territorial des Itinéraires et Promenades de Randonnée).

L'objectif sera ensuite de procéder à l'installation d'une signalétique officielle sur les sentiers inventoriés.

Les sentiers qui ne sont pas encore inscrits pourront faire l'objet d'une inscription au PTIPR au fur et à mesure, la liste étant amenée à évoluer et à s'enrichir.

PROJET DE STATION TRAIL

Dans le cadre du Schéma de développement touristique, la Communauté de Communes a souhaité développer la filière du bien être actif. Ainsi, en collaboration avec l'Office de tourisme intercommunal, il a été projeté de compléter l'offre d'activités sportives de pleine nature et notamment, celles du trail running et de la marche nordique, en créant les stations afférentes.

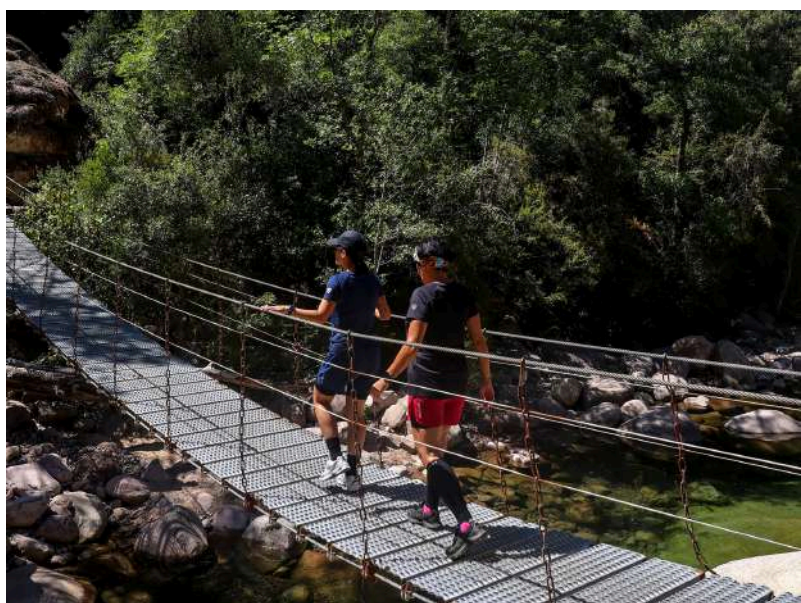
La SAS Rossignol a été retenue en vue d'accompagner la CCCB afin de mettre en œuvre les sur les items suivants :

- 🔍 Identification de parcours dédiés à chacun de ces sports
- 🚶 Positionnement marketing et structuration de la destination touristique et sportive
- 💬 Soutien dans la promotion et commercialisation de la destination sportive, via une communication ciblée et affinitaire
- 📱 Mise à disposition d'une plateforme numérique (site web et app mobile) pour promouvoir la destination auprès d'une large cible qualifiée et enrichir l'expérience du bien être actif.



La SAS Rossignol propose le service ON PISTE, leader dans l'accompagnement des destinations pour la création de parcours trail et marche nordique. Leurs 11 ans d'activité et l'accompagnement de plus de 50 destinations leur ont permis d'acquérir une méthode et une légitimité incontestables.

La réunion de lancement du projet de la station trail a eu lieu le 20 mars 2023, à Lumio, avec l'ensemble des partenaires que la CCCB a souhaité associer à ce projet majeur pour le développement économique, touristique et environnemental du territoire.

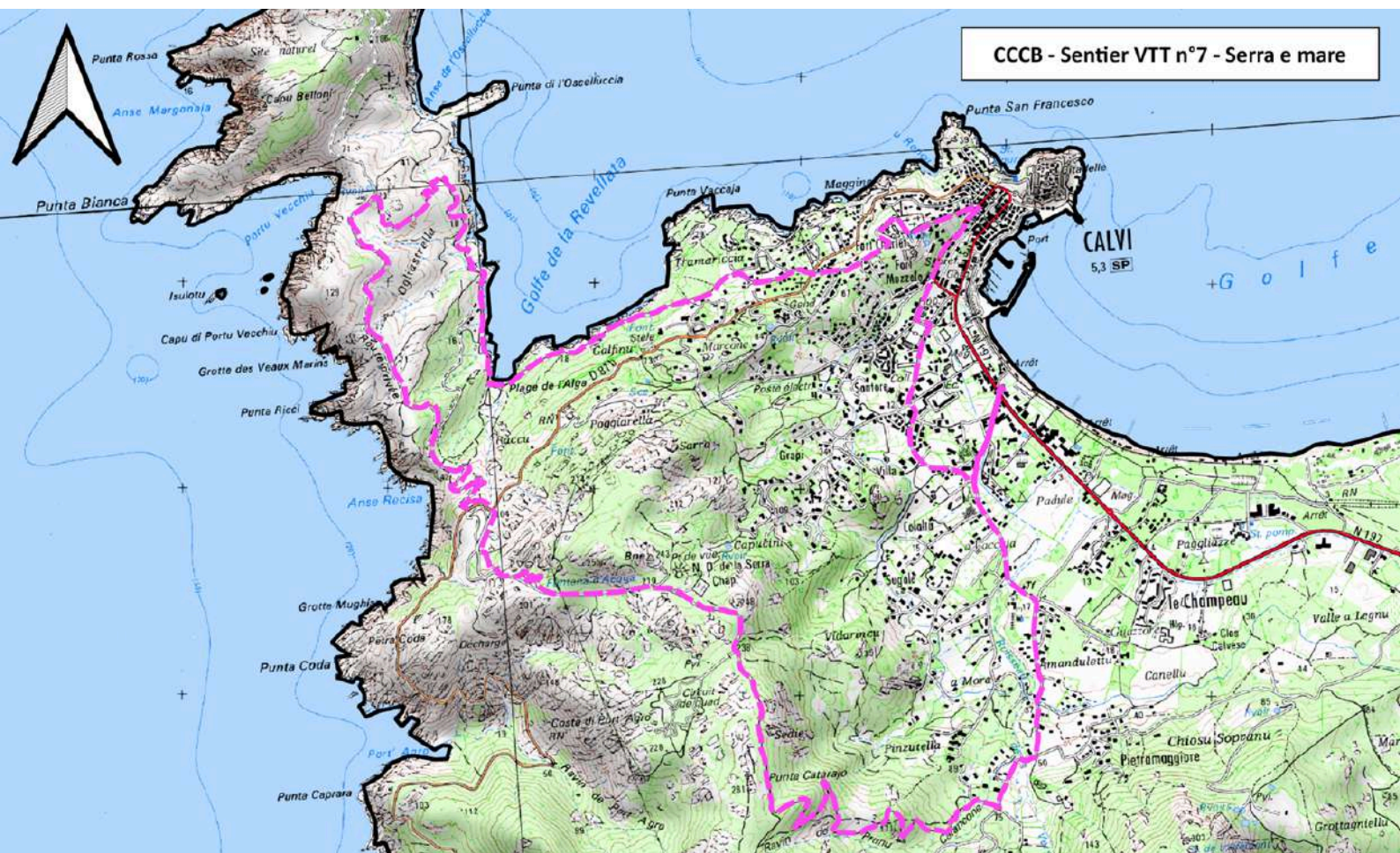
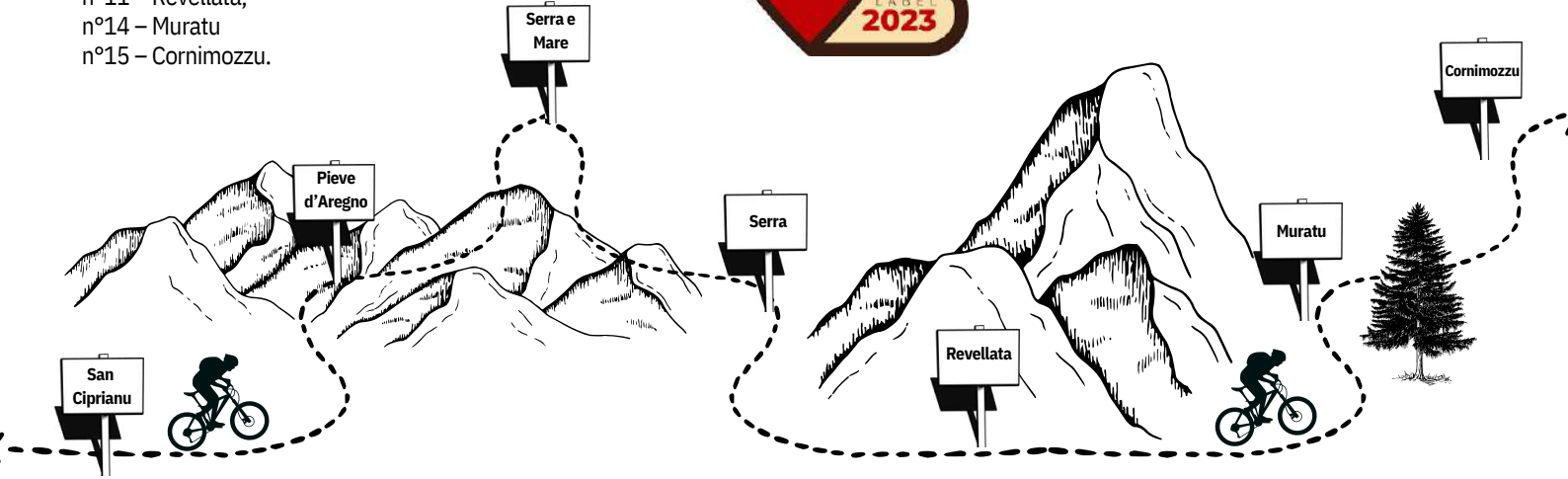


LE LABEL VTT - FFC

La CCCB est éligible pour les deux prochaines années au label VTT – FFC®, délivré par la Fédération française de cyclisme, renouvelé à la suite de l'évaluation annuelle réalisée en 2022.

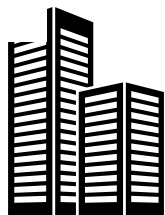
7 boucles VTT sont praticables sur le territoire :

- n°5 – San Ciprianu,
- n°6 – Pieve d'Aregno,
- n°7 – Serra e mare,
- n°8 – Serra,
- n°11 – Revellata,
- n°14 – Muratu
- n°15 – Cornimozzu.





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



48

entreprises sont
installées dans la Zone
d'activités de Cantone



228 533 m²

superficie totale de la Zone
d'activités de Cantone



DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ZONE D'ACTIVITÉS DE CANTONE

Située sur la commune de Calvi, la Zone d'activités de Cantone se compose de trois tranches contiguës regroupant aujourd'hui une grande variété d'activités économiques qui relèvent essentiellement de l'artisanat et de l'industrie.

La zone possède une superficie de 228 533 m² comptabilisant 82 lots, regroupant une cinquantaine d'entreprises et ayant permis, à ce jour, la création d'une centaine d'emplois.

3 agents de la CCCB sont chargés d'entretenir les parties communes (voirie, espaces verts).

CONTRACTUALISATION AVEC L'ADEC

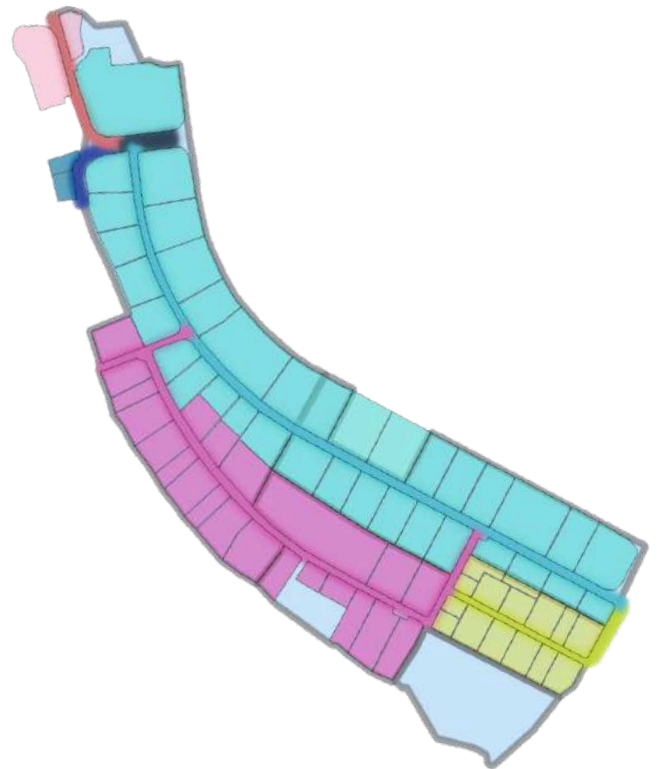
Depuis l'adoption de la loi NOTRe, en 2015, la Collectivité de Corse est responsable, sur le territoire régional, de la définition des orientations en matière de développement économique. Cela s'est traduit par l'adoption par l'Assemblée de Corse, du premier Schéma de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de Corse, en 2016..

Ce document stratégique fixe les orientations régionales et organise la complémentarité des actions menées par la Collectivité de Corse, en matière d'aide aux entreprises, de celles menées par les EPCI, acteurs centraux du développement économique de leurs territoires.

A l'échelle intercommunale, la compétence relative au développement économique s'exerce en cohérence avec les orientations stratégiques, telles que définies dans le cadre de la Convention d'actions économiques territoriales 2023-2026, conclue en septembre 2023, entre la Collectivité de Corse, l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC) et la CCCB. Cette convention prévoit dès l'année 2023 une aide financière accordée pour la mise en œuvre d'actions économiques territorialisées.

Dans le respect du SRDEII, la présente convention a pour objet de :

- Décliner, dans le champ du développement économique, les orientations validées par l'Assemblée de Corse et relatives à la contractualisation avec les territoires ;
- Mettre en œuvre sur le territoire de l'EPCI, le SRDEII via un partenariat privilégié permettant de mobiliser plus efficacement des moyens techniques, humains et financiers à destination des territoires ;
- permettre à l'EPCI d'intervenir en complémentarité des aides régionales, de façon à stimuler le développement économique de son territoire ;
- Permettre à la CdC via l'ADEC, d'intervenir en complément des aides à l'immobilier d'entreprise mise en œuvre par l'EPCI ;
- Coordonner l'intervention de l'EPCI et de la CdC via l'ADEC pour assurer la cohérence du soutien public et garantir le respect des obligations en matière d'octroi des aides.



A ce titre, la Communauté de Communes Calvi-Balagne a procédé en 2023, au recrutement d'un développeur économique, chargé de l'organisation de l'animation du tissu économique présents et à venir, au sein de la Zone d'activités de Cantone, ainsi que de la mise en œuvre d'un réseau de partenaires, en contact direct avec les entreprises.

Ce poste est en partie financé par l'ADEC, pendant trois ans.

Ses missions se concentrent autour de l'atteinte de deux objectifs : **Renforcer** et **améliorer** l'attractivité de la Zone d'activités de Cantone, espace économique incontournable de la microrégion, en menant notamment des actions de gestion du site et d'animation, parmi lesquelles l'accompagnement des entreprises qui y sont implantées, la mise en valeur des espaces communs, l'amélioration continue de la signalétique, etc.

COMMERCIALISATION DES LOTS DE LA TRANCHE 3

La commercialisation des lots a été initiée dès l'année 2022, et s'est poursuivie en 2023, à l'occasion de laquelle le Conseil Communautaire s'est prononcé, à plusieurs reprises, en faveur de la vente des lots à des opérateurs économiques, dont les projets avaient été retenus sur la base d'un cahier des charges

VENTES DES LOTS - TRANCHE 3			
DATE	LOT	SUPERFICIE	ACQUEREUR
02/06/2022	1 à 5	10 302 m ²	GEDIBOIS - ORABONA
14/06/2022	22	1 552 m ²	ZARKANI ABDALLAH
20/12/2022	23	1 024 m ²	VERDE BALANINA - THOME
12/07/2023	7	2 401 m ²	VULCO - GUIDICELLI
12/10/2023	27	549 m ²	ARMURERIE ALBERTINI
14/11/2023	13	2 318 m ²	SCI COLOSSEO - RISTORCELLI
20/11/2023	25-01	404 m ²	SCI A SUMENTA - TAPIAS
	26-02	207 m ²	



ÉTUDE DE CIRCULATION ET DE DÉPLACEMENT



L'aménagement et l'accessibilité actuels de la zone posent des problèmes significatifs de stationnement, d'infrastructure pour les modes actifs (piétons et cyclistes), de largeur des trottoirs, et de signalétique, pour lesquels il est nécessaire de prendre des mesures appropriées. A ce titre, la Communauté de Communes a été lauréate, en février 2023, d'un appel à projet de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) lui permettant de bénéficier d'un soutien financier à 100% pour la réalisation d'une étude sur les besoins en circulation et les déplacements, sur le territoire intercommunal. Une attention toute particulière a été apportée par le Bureau d'étude INDIGGO, en charge de la réalisation de cette étude afin qu'un focus précis soit effectué sur la Zone d'activité. Une convention a été formalisée en ce sens.

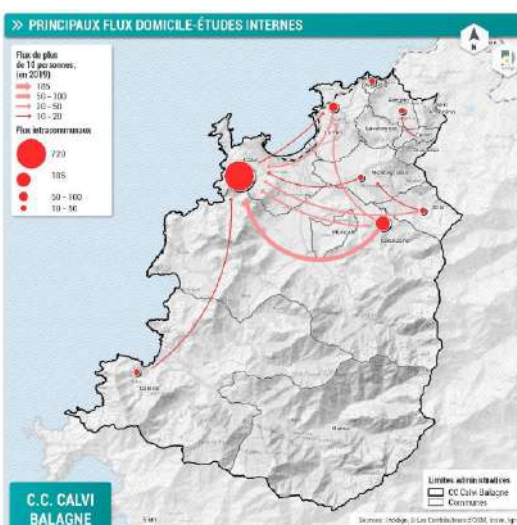
La première analyse de l'existant servira de base pour évaluer les besoins en termes d'infrastructures et de déplacements. Une fois les besoins identifiés, des recommandations seront formulées pour améliorer la fluidité de la circulation, sécuriser les déplacements et favoriser l'intermodalité. Ces recommandations tiendront également compte des objectifs de développement durable, en promouvant des modes de déplacement respectueux de l'environnement. Pour garantir l'efficacité et l'acceptation des solutions proposées, une concertation et une communication étroites avec les acteurs locaux et les parties prenantes seront essentielles.

Il s'agit d'un accompagnement global dont bénéficie la CCCB, visant à éclairer les élus sur les solutions pérennes pouvant être mises en place afin de répondre aux différents besoins de la population.

Le Cabinet d'étude propose des solutions en vue d'organiser la question de la mobilité sur le territoire de la CCCB, et en relation avec les territoires voisins ; d'étudier l'ensemble des modes de déplacements ainsi que l'ensemble des motifs de déplacements (quotidiens des habitants, loisirs, déplacement des touristes en séjour, des excursionnistes, ...) ; enfin, trouver des solutions de mobilité adaptées aux enjeux et aux besoins.

Le diagnostic et les enjeux du territoire (mai/septembre 2023) ont permis d'obtenir une analyse de l'offre et de la demande en mobilité, de disposer d'une synthèse des enjeux afin d'appréhender la définition des grandes orientations ; L'élaboration des orientations stratégiques et opérationnelles (septembre/novembre 2023) doit mettre en exergue une stratégie pouvant être déployée (court, moyen, long terme) ainsi que définir une liste de proposition d'actions à prioriser (caractérisation, planification, évaluation).

Les premiers rendus de cette étude sont attendus pour le début d'année 2024 et seront présentés aux élus de la commission thématique « Transport », pour validation.



STRATÉGIE DE MARKETING TERRITORIAL

La CCCB a mandaté en 2023 la société Les Editions Corses afin de s'engager dans une stratégie de communication digitale et de gérer son image grâce aux marketing territorial, via les réseaux sociaux. L'objectif poursuivi est de renforcer l'interaction entre la CCCB et la population du territoire intercommunal, de promouvoir les travaux des services et d'améliorer la lisibilité des informations utiles pouvant être diffusées.

Les plateformes de médias sociaux sont utilisées comme des outils puissants pour informer, sensibiliser et engager le public cible. L'objectif est d'encourager la participation citoyenne, susciter un dialogue constructif et informer autour des enjeux qui touchent le territoire.





POLICE INTERCOMMUNALE



30

PAV avec
vidéosurveillance



83

Avertissements



97

infractions
verbalisées

POLICE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT



LE SERVICE

La police intercommunale de l'environnement a pour principale mission de faire cesser les actes d'incivismes pouvant être commis sur le territoire des 14 communes constituant l'intercommunalité.

Il s'agit de veiller au respect des consignes de tri sélectif établies pour les collectes des déchets en porte à porte, à destination des professionnels et des ménages, ainsi que de s'assurer de l'état général des points d'apports volontaires, sur les communes où les collectes en porte à porte ne sont pas encore instituées.

Les agents du service travaillent en étroite collaboration avec les agents en charge de la collecte ainsi qu'avec les ambassadeurs du tri sélectif.

Depuis 2023, le service s'est doté d'un nouveau véhicule 4x4 permettant d'accroître la surveillance de certains lieux difficiles d'accès.

ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT DES VÉHICULES ÉPAVES ET DES VÉHICULES HORS D'USAGE

La police intercommunale recense, lors de ses patrouilles, les véhicules épaves sur le territoire de la Communauté de Communes. Elle identifie les propriétaires grâce aux services de la Gendarmerie nationale. Une mise en demeure de procéder à l'enlèvement du véhicule est alors adressée à son propriétaire.

Les administrés disposent de la possibilité de solliciter l'enlèvement de leur véhicule épave, en contactant directement le service de la police intercommunale de l'environnement.

En 2023, 45 mises en demeure ont été adressées, en vue de faire procéder à l'enlèvement des véhicules épaves.

Au total, 27 véhicules ont été évacués.

En cas d'inaction du propriétaire lorsque celui-ci est identifié, un rapport est transmis au Procureur de la République.

De plus, une opération d'évacuation a été effectuée, à la demande de l'OPH2B, pour des véhicules abandonnés sur un terrain leur appartenant, située à la Résidence Champeau, à Calvi. 22 véhicules supplémentaires ont ainsi pu être évacués, grâce à cette intervention.



49

véhicules évacués

SENSIBILISATION

Lorsqu'elle patrouille sur le terrain, la police intercommunale, en collaboration avec les ambassadeurs du tri sélectif et les agents des Services Techniques, veille à sensibiliser les usagers sur la pratique et le respect des consignes de tri. Elle va au contact des professionnels mais aussi des particuliers, en vue de les accompagner à améliorer leur geste de tri.

L'extension des collectes des déchets en porte à porte sur le territoire intercommunal suppose de la vigilance et de l'accompagnement des populations. Aussi, il est fréquemment procédé à des contrôles et des fouilles des poubelles, permettant d'identifier le comportement des usagers face à la politique publique intercommunale de collecte des déchets.

LUTTE CONTRE L'INCIVISME

La police intercommunale effectue un travail de terrain axé sur la surveillance, la prévention et la répression d'actes d'incivisme, portant atteinte à l'environnement. Elle contrôle les points d'apport volontaire pour lutter contre les dépôts sauvages d'encombrants, de végétaux, etc.

Les policiers intercommunaux sont habilités à constater une infraction et peuvent être amenés à verbaliser, le cas échéant.

En cas de persistance et de récidive, des avertissements sont adressés, lesquels peuvent découler sur une verbalisation, en application des pénalités prévues pour tri sélectif non effectué par un particulier ou un professionnel.

En 2023, 83 avertissements ont été adressés principalement à des professionnels.



URBANISME



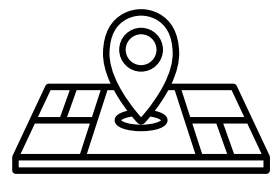
32%

d'augmentation
concernant les
demandes



472

demande traitées



8

communes adhérentes
au service mutualisé de
conformité des actes
d'urbanisme



URBANISME

INSTRUCTION ET CONTRÔLE DES DROITS DU SOL

INSTRUCTION DES DROITS DU SOL

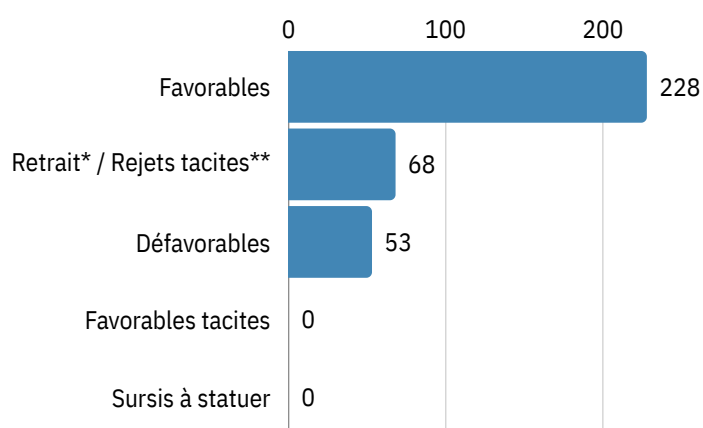
Durant l'année 2023, 352 demandes ont été déposées sur l'ensemble des 8 communes ayant contractualisé avec le service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme. Une convention de délégation de la compétence relative à la délivrance des autorisations d'urbanisme a été conclue avec la Commune de Calvi, par délibération n°230220, en date du 16 février 2023, avec prise d'effet au 1er mars 2023.

En effet, la Commune de Calvi est adhérente du service mutualisé mis en œuvre par la Communauté de Communes, depuis 2015. La simple adhésion de la Commune au service commun ADS ne modifiait pas la compétence et les obligations du Maire en matière d'urbanisme qui demeurait responsable de la délivrance des actes, de l'accueil de ses administrés et de la réception des demandes. Elle conservait son rôle de guichet unique, la conduisant à recevoir le dossier et à adresser ou remettre un récépissé au pétitionnaire.

La Commune était seule responsable du permis qu'elle accordait, bien qu'elle n'en ait pas assuré l'instruction. Dans un souci d'efficacité, la Commune de Calvi a sollicité la Communauté de Communes afin de parfaire la démarche initiée en 2015 et de déléguer la compétence relative à la délivrance des autorisations d'urbanisme. Ceci parachèverait le processus d'instruction des autorisations d'urbanisme, telle que mis en œuvre dans le cadre du service mutualisé, depuis 2015. Conformément à l'article L.422-3 du Code de l'urbanisme, une Commune peut déléguer la compétence relative à la délivrance des autorisations d'urbanisme à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont elle est membre, avec son accord. Dans ce cas, la compétence déléguée est exercée par le Président de l'EPCI, au nom de l'établissement. Le délégataire se substitue au délégant dans tous ses droits et obligations, pendant la durée de la délégation.

Durant l'année 2023, 123 demandes de certificats d'urbanisme informatifs ont été instruits concernant le territoire de la Commune de Calvi. 3 relevaient de la compétence de l'Etat. Ainsi, 472 demandes ont été traitées en 2023, par le service commun de la CCCB. Ce dernier avait pris en charge 358 demandes l'année précédente, soit une augmentation de près de 32%.

DÉCISIONS PRISES SUR LES DOSSIERS CLOS



*Les dossiers retirés correspondent à ceux dont les pétitionnaires ont demandé l'annulation en cours d'instruction ou après accord.

**Les dossiers rejetés sont ceux qui n'ont pas été complétés dans le délai de 3 mois, après réception de la demande par courrier.

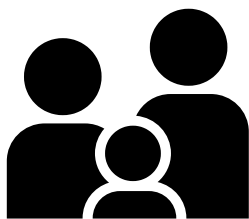
DÉPÔTS PAR COMMUNES ET PAR TYPES

2023	Avapessa	Calenzana	Calvi	Cateri	Lavatoggio	Manso	Sant Antonino	Zilia	TOTAL
AT			3						3
CUa			123						123
CUb	3	2	9	2	0	0	0	2	18
DP	3	41	53	8	10	3	4	3	125
PC	1	50	71	2	4	0	4	6	138
PC complexes	0	12	43	0	1	0	2	0	58
PA	0	5	1	0	1	0	0	0	7
TOTAL	7	110	302	12	16	3	10	11	472

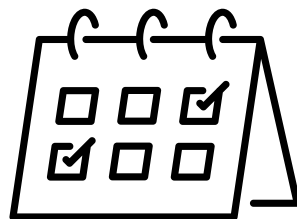
CONTRÔLE DES DROITS DU SOL

En 2023, 79 demandes ont été enregistrées. Elles concernent les huit communes adhérentes au service mutualisé de conformité des actes d'urbanisme.

AIRE D'ACCUEIL



42
familles



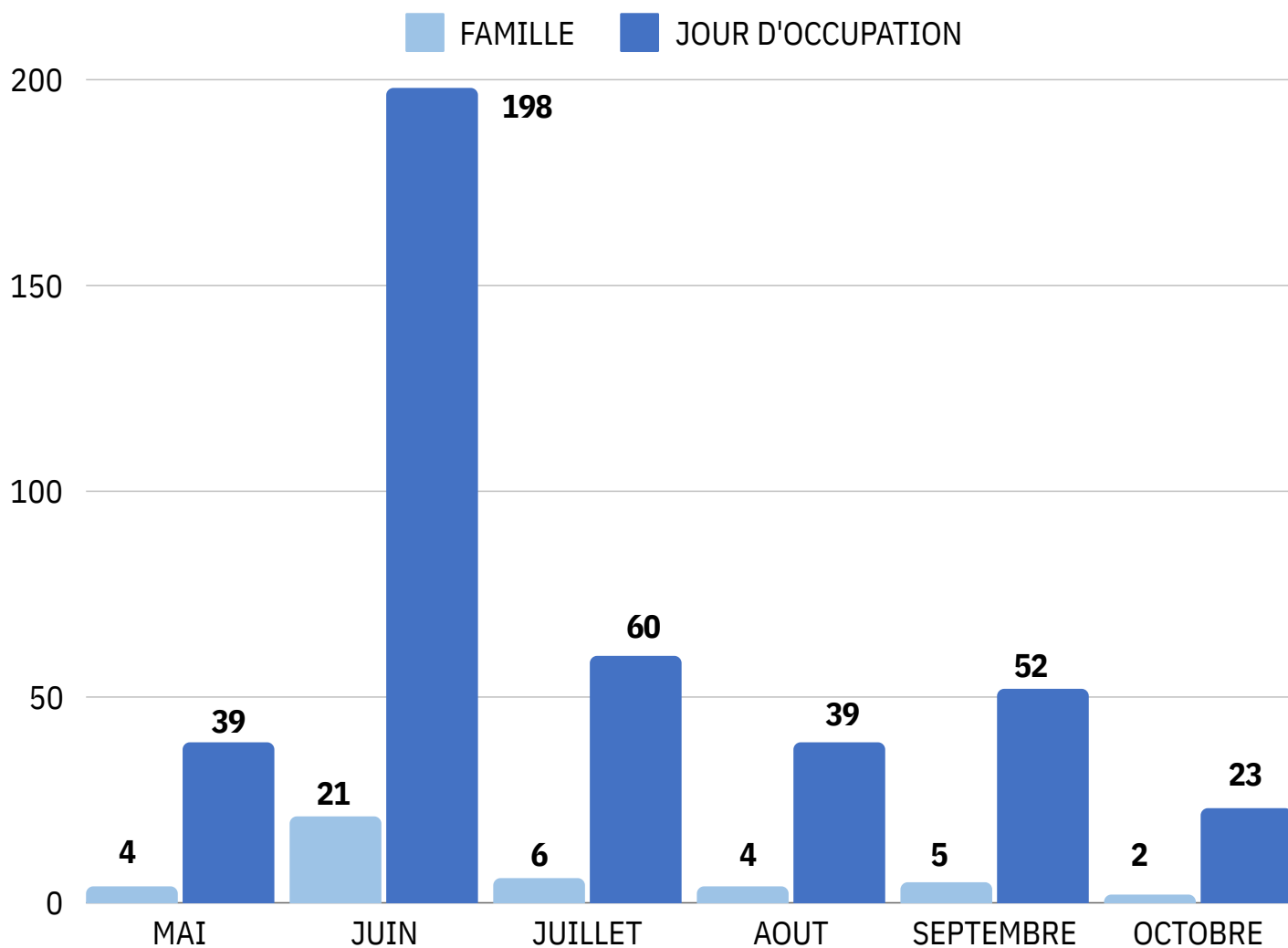
411
jours d'occupation



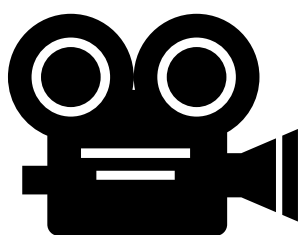
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

FRÉQUENTATION EN 2023

42 FAMILLES - 411 JOURS D'OCCUPATION

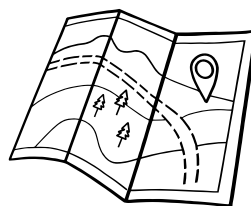


PROJETS STRUCTURANTS



346

places dans la
Salle de Spectacle Calvi-Balagne



5

Bureaux d'Information Touristique
sur le territoire intercommunal



PROJETS STRUCTURANTS

SALLE DE SPECTACLE CALVI-BALAGNE

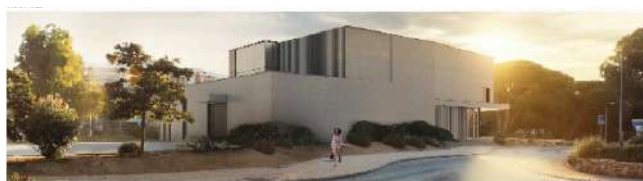
Le projet de construction de la salle de spectacle a été relancé en 2017, au lieu-dit l'Oasis, à Calvi. L'objectif de sa création est de doter la Balagne d'un lieu de représentation culturelle, confortant les prescriptions du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse, lequel relate les carences du territoire en termes de structure d'accueil dédiée à l'art et la culture.

En effet, à la suite de plusieurs projets initiés depuis 2009, un troisième concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2018. Le Conseil Communautaire a autorisé M. le Président à signer le marché en 2019, avec le lauréat, le groupement d'entreprises représenté par l'Architecte Madame Maria GODLEWSKA. Dotée d'une capacité de 346 places, la Salle de Spectacle Calvi - Balagne sera dédiée essentiellement à la création artistique et à la diffusion du spectacle vivant.

La programmation sera orientée notamment, vers le théâtre contemporain, la danse, et également offrira des capacités de projection cinématographique dans des conditions optimale. La Salle pourra être élargie, dans une moindre mesure, aux musiques amplifiées.

Le gabarit de la scène à plat doit permettre de maximiser les propositions artistiques. Deux fonctions complémentaires sont envisagées : création et diffusion artistiques pour les artistes amateurs et professionnels.

Le Conseil Communautaire a autorisé M. le Président à signer le marché de travaux lors de la séance en date du 06 avril 2021, lequel comprenait 18 lots.

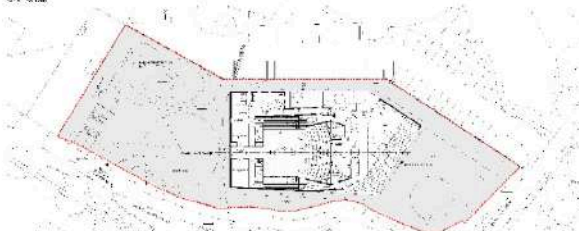
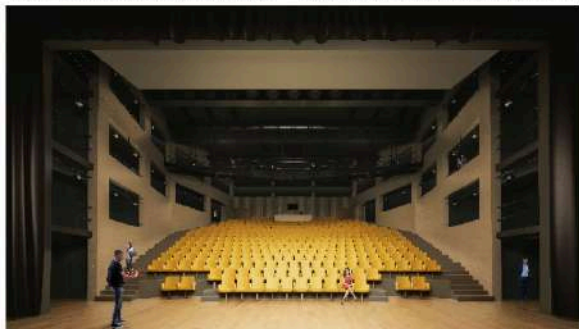


Des financements ont été octroyés, sur une base de 4 000 000 d'€, à hauteur de 2 520 000 € pour l'Etat, avec une mobilisation du Plan Exceptionnel d'Investissement et de 680 000 €, de la part de la Collectivité de Corse. Le terrain sis du projet a été cédé à titre gratuit, par la Ville de Calvi.

Le chantier a débuté en octobre 2021 et les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année 2023, conformément aux exigences et dans le respect du cahier des charges.

La date de réception du chantier est prévue dans le courant du premier semestre 2024. La fin des travaux donnera ainsi naissance à un projet d'envergure pour le territoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CALVI BALAGNE RÉALISATION DE LA SALLE DE SPECTACLES



Etat	2 520 000 €
Collectivité de Corse	680 000 €
Commune de Calvi	Terrain cédé à titre gratuit <i>(Valeur estimée par le service des Domaines à 352 000 €)</i>

COÛT = 6 500 000 € TTC.

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE D'AREGNO

Les BIT sont des points relais de l'Office de tourisme intercommunal, implantés sur le territoire de la Communauté de Communes. Ce ne sont pas moins de cinq structures qui sont déclinées sur le territoire, parmi lesquelles : le BIT de Lumio, le BIT d'Algajola, le BIT de Galéria, le BIT de Calenzana et le BIT d'Aregno.

En 2023, la Communauté de Communes a poursuivi ses objectifs, concernant la création d'autres BIT sur son territoire. Édifié au sein d'un ancien moulin à huile restauré, le BIT sera opérationnel pour la saison estivale 2024.



COÛT = 300 000 € TTC.

ÉTUDE PRÉALABLE AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dans le cadre de l'adoption de la loi NOTRe en date du 07 août 2015 le législateur avait prévu un transfert de la compétence eau potable et assainissement des communes, aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, au plus tard le 1er janvier 2020. Depuis la loi Ferrand-Fesneau n° 2018-702, en date du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, le transfert de cette compétence peut être reporté jusqu'au 1er janvier 2026.

Afin de préparer au mieux cette évolution, la Communauté de Communes Calvi-Balagne a décidé de procéder à la réalisation d'un diagnostic et d'une étude préalable permettant d'anticiper la prise des compétences eau potable et assainissement collectif.

Un marché (prestations intellectuelles) a été lancé, décomposé en différentes phases :

- Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic des services afin de disposer d'une vision claire et précise des compétences telles que mises en œuvre actuellement.
- Phase 2 : Situation des collectivités au regard de l'objectif de qualité du service type et mise à niveau des services.
- Phase 3 : Etude des scénarii de transfert de compétence afin d'être aide à la décision.
- Phase 4 : Accompagnement jusqu'au transfert effectif de compétences afin que celui-ci soit effectué de façon optimale et efficiente.

COÛT ESTIMÉ = 108 000 € TTC.

EXTENSION DU CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

La Communauté de Communes a entrepris les travaux d'extension du Centre technique intercommunal, situé à la Zone d'activités de Cantone, à Calvi. Face à la montée en puissance des Services techniques, eu égard notamment, au déploiement des collectes des déchets initiées depuis 2017, les locaux actuels se révèlent être obsolètes, ne satisfaisant pas le besoin d'espaces auquel est confronté l'ensemble des agents, dans leurs fonctions.

Le manque d'espaces de stockage, de parkings et l'occupation actuelle des bureaux et du garage, exigus dans leur ensemble, ont conduit la Communauté de Communes à se doter de foncier et d'acquérir la parcelle attenante au dépôt actuel.

Les travaux concernent la construction d'un bâtiment de plain-pied, d'une superficie de 215 m².
Le marché de maîtrise d'oeuvre a été attribué aux cabinets SAS ADP ARCHITECTURES / ST INGENIERIE.



La réunion de lancement des travaux, organisée par la maîtrise d'oeuvre, en présence de l'ensemble des entreprises et du maître d'ouvrage, a eu lieu au mois d'octobre 2023. Il est prévu que ceux-ci se poursuivent, jusqu'à la fin de l'année 2024.

COÛT PRÉVISIONNEL = 1 689 000 € TTC.
(maîtrise d'oeuvre + travaux)



4 Avenue du Commandant Marche
20260 CALVI



04 95 62 88 41



accueil@cc-calvi-balagne.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20240930-24-09-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024

Publication : 16/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

